



la livraison
à domicile



la rôtisserie



le pain cuit
sur place

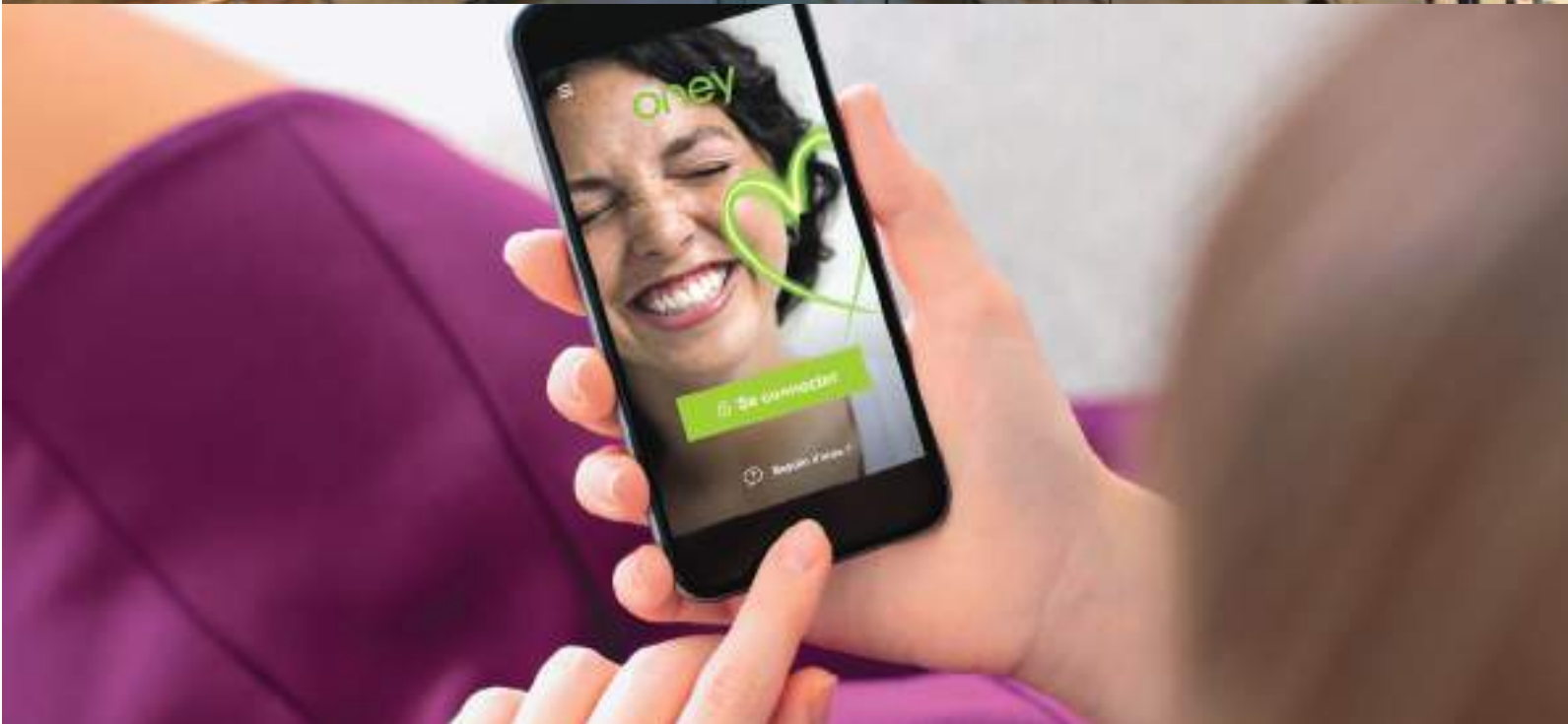


les oranges
pressées

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017



Auchan Holding



1	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	3
2	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	5
2.1	FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	6
2.2	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	8
2.3	ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	11
2.4	PERSPECTIVES	11
2.5	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	12
2.6	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	14
2.7	POLITIQUE RSE	16
2.8	PLAN DE VIGILANCE	17
3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	19
3.1	BILAN CONSOLIDÉ ACTIF	20
3.2	BILAN CONSOLIDÉ PASSIF	21
3.3	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	22
3.4	ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	23
3.5	TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE	24
3.6	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)	25
4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	27
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	93



**DÉCLARATION
DU RESPONSABLE**
DU RAPPORT FINANCIER

1

FAIT À CROIX, LE 12 MARS 2018



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Régis Degelcke
Président du Directoire d'Auchan Holding SA

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

2

RELATIF À L'EXERCICE 2017

(Mds€ = Milliards d'euros, M€ = Millions d'euros)

2.1	Faits marquants de l'année 2017 et principales variations de périmètre	6
2.2	Activités et résultats	8
2.3	Évènements post-clôture	11
2.4	Perspectives	11
2.5	Gestion des risques financiers	12
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	14
2.7	Politique RSE	16
2.8	Plan de vigilance	17

Un rapport de gestion sur les comptes annuels de la société Auchan Holding S.A. est également établi.

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

ÉVOLUTION DU PARC DE MAGASINS

Au cours de l'année 2017, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a progressé en net de 20 unités, dont principalement 11 en Espagne et 7 au Portugal ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 37 unités, dont, principalement 15 en Roumanie, 13 en Ukraine et 10 en Russie ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a progressé de 102 unités, dont 79 en Chine, 11 au Vietnam et 11 au Sénégal.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- Courant 2016, des négociations avaient été initiées pour la cession de la totalité des titres de la société Alinéa. Au 31 décembre 2016, les critères définis par IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étant remplis, les contributions de la société Alinéa au compte de résultat et au bilan avaient été classées dans les rubriques ad hoc des comptes consolidés d'Auchan Holding.

La cession des titres détenus par Auchan Holding à Holdinéo (entité détenue par la famille Mulliez) a été conclue le 26 avril 2017.

Cette opération s'est traduite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 par un produit net de 40 M€, comptabilisé sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ». Ce montant comprend les principaux éléments suivants : la plus-value de cession consolidée, le résultat d'Alinéa sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cession, ainsi que la dépréciation d'une créance.

- Auchan Retail Ukraine a signé le 9 juin 2017 un protocole pour l'acquisition de la société ukrainienne Atlant Finance à hauteur de 99 %. Cette société exploite et détient les contrats de bail de 9 supermarchés situés à Kiev, Karkov, Dniepr, Jitomir et Chernivtsi. L'acquisition a été réalisée sur le second semestre 2017.

PARTENARIATS

Partenariat entre Alibaba Group, Auchan Retail et Ruentex en Chine

Le 20 novembre 2017, Alibaba Group Holding Limited, Auchan Retail S.A. et Ruentex Group ont annoncé une alliance stratégique leur permettant d'unir leurs expertises en commerce physique (offline) et en digital (online) pour bâtir le commerce phytal alimentaire en Chine. Dans le cadre de cette alliance stratégique, Alibaba Group a pris une participation (directe et indirecte) de 36,16 % du capital de Sun Art Retail Group

Limited, après le rachat d'actions précédemment détenues par Ruentex. À l'issue de cette transaction, Auchan Retail, Alibaba Group et Ruentex détiennent (directement ou indirectement) respectivement 36,18 %, 36,16 % et 4,67 % du capital de Sun Art. Auchan Holding continue à consolider sa filiale Sun Art dans ses comptes au 31 décembre 2017.

Retail Roumanie - Partenariat commercial avec OMV Petrom

En avril 2017, Auchan Retail Roumanie a signé un partenariat commercial avec OMV Petrom pour exploiter les boutiques du premier réseau de stations-service de Roumanie sous la marque My Auchan.

AUTRES FAITS MARQUANTS

Auchan Retail France – Déploiement de la marque unique et réorganisation des services d'appui

Le 2 mars 2017, Auchan Retail France a présenté le projet de déploiement d'une marque unique en France. Le projet prévoit le regroupement de tous ses magasins (hypermarchés, supermarchés et ultra-proximité) et sites marchands sous l'enseigne Auchan, s'appuyant sur une nouvelle organisation plus souple et plus performante, et sur un plan d'investissement en France de plus d'un milliard trois cents millions d'euros sur trois ans.

Dans le même temps, Auchan Retail France a engagé la réorganisation de ses services d'appui qui seront regroupés sur son site historique de Villeneuve d'Ascq. Cette réorganisation se traduira par des réductions de postes dues au regroupement des équipes des différents formats.

Au titre de cette réorganisation, le groupe a supporté des coûts (y compris des provisions enregistrées au 31 décembre 2017), pour un montant de 36 millions d'euros, net de l'effet des reprises sur les engagements de retraite, comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Sun Art Retail Group – Produit exceptionnel lié aux cartes prépayées

Les cartes « cadeaux » dites « prépayées » émises par les sociétés du groupe sont comptabilisées en « Autres dettes courantes » du bilan consolidé. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins.

Sun Art Retail Group Limited commercialise depuis 2004 des cartes de ce type : les clients qui se portent acquéreurs de ces cartes peuvent les utiliser sans limite de temps dans les magasins de ses enseignes. Au 31 décembre 2016, le passif afférent (crédits figurant sur les cartes vendues et non encore consommés par les clients) s'élevait à 1 232 millions d'euros (9 018 millions de RMB). En l'absence d'échéance légale d'utilisation, l'intégralité des crédits non utilisés depuis le lancement de cette activité avait été jusqu'alors maintenue au passif du bilan.

Au cours de l'exercice 2017, des études menées par un cabinet d'actuaire sur la base du détail de l'historique d'utilisation des cartes émises et projetant les pratiques futures d'utilisation ont permis d'évaluer statistiquement les montants des crédits, qui de façon hautement probable, ne seront à terme jamais utilisés.

Au 31 décembre 2017, les produits reconnus en profit en « Autres produits et charges opérationnels » (voir note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés) relatifs à ce changement d'estimation se sont élevés à 40 millions d'euros, correspondant aux crédits de plus de 5 ans qui n'ont qu'une très faible probabilité d'être consommés en magasin dans le futur. Par ailleurs, en application de ces nouvelles modalités de reconnaissance des crédits non utilisés, un produit de 19 millions d'euros (cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés) a été comptabilisé sur l'exercice 2017 en « Produits des activités ordinaires » correspondant aux crédits des cartes émises au cours de l'année n-5, c'est-à-dire 2012. Cette analyse sera régulièrement revue au regard de l'évolution observable des pratiques d'utilisation des cartes prépayées par les clients de nos enseignes chinoises et de toute nouvelle information et expérience sur le sujet.

Émission obligataire

Le 31 janvier 2017, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 600 M€, une période de 5 ans et au taux d'intérêt nominal de 0.625 %.

Immochan France – Acquisition du Retail Park Promenade de Flandre

Le 27 septembre, Immochan a acquis la participation de 50 % de Promenade de Flandre détenue par Altarea Commerce. Cette acquisition a porté à 100 % le taux de détention de Immochan dans ce Retail Park, situé dans la ZAC du Petit Menin à Neuville en Ferrain (France - Nord). Cette acquisition, conduisant Immochan à prendre le contrôle de la SCI Petit Menin s'accompagne d'une réévaluation de la quote-part antérieurement détenue.

Retail Sénégal - Protocole de rachat des magasins CityDia

Le 22 septembre 2017, Auchan Sénégal a signé un protocole pour le rachat des magasins CityDia à la société Diagonal SA. Il s'agit de 9 points de vente d'une superficie allant de 260 m² à 660 m² situés à Dakar. Ces 9 fonds de commerce seront acquis individuellement à partir de novembre 2017 et jusqu'en février 2018.

2

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.2.1 ACTIVITÉ AUCHAN RETAIL

Au 31 décembre 2017, Auchan Retail est présent dans 14 pays, où il exploite 942 hypermarchés, 1 065 magasins de proximité et 247 points de vente d'ultra-proximité.

Le parc de magasins consolidés au 31 décembre 2017, hors drives, se répartit ainsi :

Pays	Hypermarchés	Proximité	Ultra-proximité	Notes
France	119	416	9	
Italie	48	247	83	
Espagne	60	82	44	
Portugal	29	5	6	
Luxembourg	1	5		
Pologne	75	32	1	
Hongrie	19	1		
Roumanie	31	2	15	
Ukraine	18	2	4	
Russie	62	240	8	
Sénégal		7	10	
Chine continentale	461	1	63	141 Auchan et 384 RT Mart
Vietnam		16	3	
Taiwan	19	9	1	
TOTAL	942	1 065	247	

Les produits des activités ordinaires d'Auchan Retail réalisés en 2017 s'élèvent à 52 Mds€ (+0,5 % par rapport à 2016), y compris les cessions de marchandises aux franchisés.

Pour Auchan Retail, l'international représente 66 % du total des produits des activités ordinaires.

Le résultat d'exploitation courant d'Auchan Retail diminue de 29,8 % et s'élève à 621 M€ en 2017.

2.2.2 ACTIVITÉ IMMOCHAN

Au 31 décembre 2017, Immochan et ses filiales gèrent 393 centres commerciaux (galeries marchandes et parcs d'activités commerciales), dont 342 en propriété ou en location et 51 en mandat de gestion, dans 12 pays.

Les produits des activités ordinaires ont représenté, en 2017, 667 M€ (+5,3 %) dont 60,1 % réalisés à l'international.

Le résultat d'exploitation courant de l'activité Immochan est en progression de 15,4 % à 229 M€.

2.2.3 ACTIVITÉ DE CRÉDIT À LA CLIENTÈLE (ONEY BANK)

Au 31 décembre 2017, Oney Bank est présente dans 11 pays (France, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale et Malte). Oney Bank totalise 9,7 millions de clients à fin 2017.

Dans les comptes consolidés d'Oney Bank (format bancaire IFRS), le produit net bancaire progresse de 2,4 % à 416 M€. Le coût du risque s'élève à 58 M€. Le résultat d'exploitation baisse de 49,6 % à 53 M€.

2.2.4 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités incluaient jusqu'en 2016 les activités de Little Extra et d'Alinéa consolidées par intégration globale.

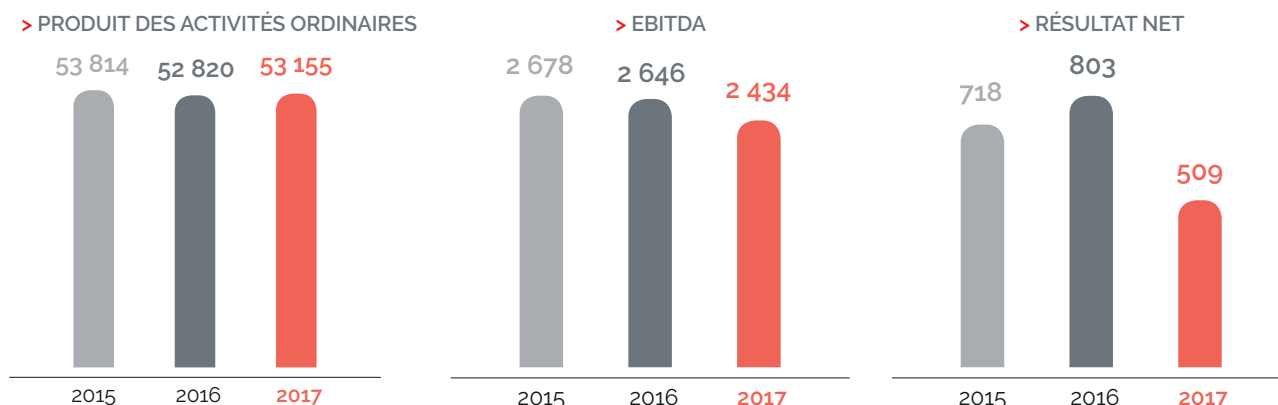
Auchan Holding a cédé la société Little Extra le 2 décembre 2016. La société est sortie du périmètre de consolidation à cette date.

En 2016, la contribution d'Alinéa dans les comptes consolidés d'Auchan Holding avait été reclassée en « activité destinée à être cédée ».

2.2.5 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2017

Commentaires sur le compte de résultat

Le produit des activités ordinaires du périmètre de consolidation s'élève à 53,2 Mds€, en progression de 0,6 % par rapport à 2016.



À taux de change constants, le produit des activités ordinaires est en progression de 0,2 %.

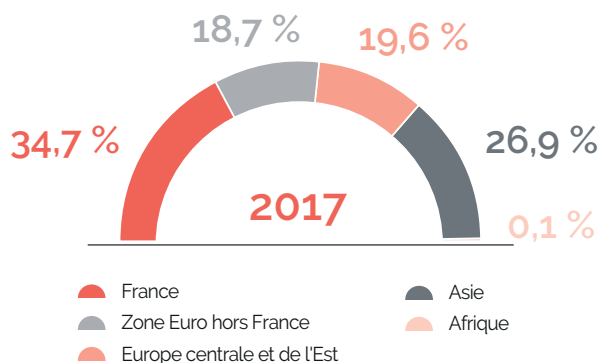
L'activité d'Auchan Retail représente 97,8 % du produit des activités ordinaires tandis que l'activité des autres métiers représente 2,2 %.

Par zone géographique, le produit des activités ordinaires est réalisé à hauteur de 35 % en France, de 19 % en Europe occidentale hors France (Espagne, Italie, Portugal et Luxembourg) et de 46 % dans le reste du monde (Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie, Chine continentale et Taïwan). En 2016, la répartition géographique était identique (respectivement de 35 %, 19 % et 46 %).

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ENTREPRISE



PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



La marge commerciale progresse de 0,8 % et s'élève à 12 645 M€ ; le taux de marge est stable à 23,8 %.

Les charges d'exploitation courantes (frais de personnel, charges externes, amortissements/provisions, autres produits et charges d'exploitation) progressent de 3,3 %.

Le résultat d'exploitation courant régresse de 19,3 % à 935 M€. L'EBITDA, c'est-à-dire le résultat d'exploitation courant hors autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾, diminue de 8,0 % à 2 434 M€ contre 2 646 M€ en 2016.

Après prise en compte des « Autres produits et charges opérationnels », le résultat d'exploitation diminue de 319 M€.

(1) Hors dotations et reprises de provisions et dépréciations, à l'exception des dotations et reprises sur dépréciation de stocks.

Les événements non récurrents comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » comprennent :

En 2017

Dépréciation d'actifs immobilisés (102 M€) et coûts de fermetures de magasins (24 M€)	(126)
Perte de valeur de <i>goodwill</i> et dépréciation de créances	(118)
Coûts de réorganisation des services d'appui Auchan Retail France	(36)
Profit de réestimation lié à la prise de contrôle et à la consolidation par intégration globale d'actifs immobiliers.	44
Produit exceptionnel lié aux cartes prépayées	40
Autres produits exceptionnels dont, principalement, reprises de provisions sur litiges	23
TOTAL	(173)

En 2016

Dépréciation d'actifs immobilisés	(47)
Plus-values (nettes de moins-value et frais de cession) relatives à la cession d'actifs immobiliers en France (dont « Alliages et Territoires »), nettes principalement de la moins-value de cession de Little Extra	52
Comptabilisation de la TASCOM 2016 (afférente au chiffre d'affaires 2015) suite aux conséquences de la loi de finance rectificative 2015 concernant IFRIC 21	(67)
Indemnités de rupture de contrats	(18)
Autres produits exceptionnels	2
TOTAL	(78)

Le coût de l'endettement financier net est en hausse et s'élève à 39 M€ (contre 35 M€ en 2016). Les autres produits et charges financiers s'élèvent respectivement à 15 M€ et 12 M€.

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 727 M€ (contre 989 M€ en 2016), en diminution de 26,5 %.

Le taux effectif d'impôt augmente de 18,9 points à 35,1 % en 2017, contre 16,2 % en 2016. Cette augmentation de 18,9 points s'explique principalement par :

- la comptabilisation en 2016 (en produit d'impôt) du remboursement des impôts payés au titre de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de filiales européennes de 2010 à 2014. Ce remboursement faisait suite à l'arrêt dit « Stéria » rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne. La totalité des sommes dues par l'administration au titre de ce contentieux a été payée en juillet 2016 pour un montant total de 41 M€. Ce produit avait contribué à baisser le taux effectif d'impôt.

En 2017, les comptes consolidés comprennent également des éléments ayant significativement impacté le taux effectif d'impôt cependant ceux-ci se compensent. Il s'agit notamment :

- des conséquences de la décision de censurer la taxe de 3 % sur les dividendes rendue par le Conseil Constitutionnel le 6 octobre 2017, et
- de l'imposition comptabilisée au titre de la plus-value dégagée lors de l'échange de titres Sun Art Retail Group contre des titres A-Rt Retail Holding, échange de titres consécutif à l'accord de partenariat conclu entre Alibaba Group, Auchan Retail et Ruentex (cf. note 1.2) ;

- l'augmentation des pertes fiscales non activées dans les filiales.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de -2 M€ (-5 M€ en 2016).

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 470 M€.

Le résultat net (part du groupe) s'établit à 275 M€.

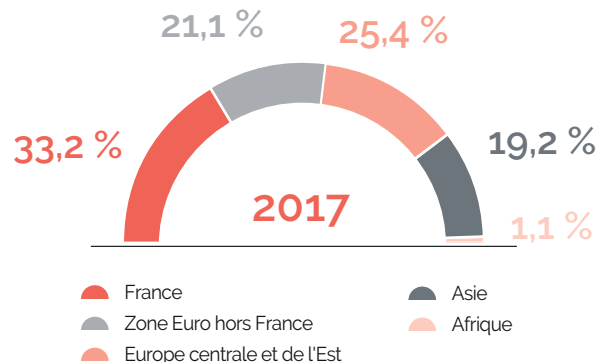
Quant à la capacité d'autofinancement, elle régresse de 5,3 % à 2 070 M€ (2 185 M€ en 2016).

Commentaires sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2017

À l'actif

Les investissements courants hors regroupements d'entreprises (acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'immeubles de placement) s'élèvent à 1 721 M€. Le volume des investissements courants a diminué de 4,0 % par rapport à 2016.

> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ENTREPRISE



Les investissements se répartissent pour 33 % en France (31 % en 2016), 21 % dans les autres pays d'Europe occidentale (17 % en 2016) et 46 % en Europe centrale et de l'Est et en Asie (52 % en 2016).

Au passif

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2017 à 13 281 M€, contre 12 902 M€ au 31 décembre 2016 (+379 M€).

Les capitaux propres - part du groupe s'élèvent à 9 912 M€, en diminution de 132 M€. Les principales variations sont (en millions d'euros) :

● résultat 2017	275
● réduction de capital et titres auto-détenus	(59)
● distribution de dividendes	(350)
● écarts de conversion (essentiellement sur les filiales russes et chinoises)	(204)
● variation de la dette liée aux options de vente de titres accordées et aux engagements de rachat (cf. variation des capitaux propres consolidés)	194
● avantages au personnel	15
● autres	(3)

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 369 M€, contre 2 858 M€ au 31 décembre 2016.

La dette financière nette, telle que définie dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'établit à 2 470 M€ au 31 décembre 2017 contre 2 192 M€ au 31 décembre 2016. Elle ressort à 18,6 % des capitaux propres, contre 17,0 % au 31 décembre 2016, et représente 1,2 année de capacité d'autofinancement et 1,02 année d'EBITDA.

2.3 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

AJUSTEMENT DE LA GOUVERNANCE D'AUCHAN HOLDING

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélemy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance. À compter de cette date, le Directoire est composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Immochan et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding est présidé par Monsieur Régis Degelcke.

ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 25 janvier 2018, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 350 M€, une période de 2 ans et au taux [Euribor 3Mois +15bp (coupon flooré à « 0 »)].

2.4 PERSPECTIVES

Selon Régis Degelcke, président du directoire d'Auchan Holding :

« 2017 représente une année de transition au service du déploiement des plans de transformation des 3 entreprises de plus en plus autonomes qui composent Auchan Holding. Auchan Holding a soutenu les transformations profondes et rapides de ses 3 entreprises tout en maintenant une situation financière solide ; transformations pour devenir l'acteur global

du développement urbain et ouvrir de nouveaux champs d'investissement pour Immochan, transformations humaine et digitale et accélération du développement international pour Oney, transformations pour être un commerçant multiformat phygital, militant du bon, du sain et du local pour Auchan Retail. Ces transformations sont une expérience unique dans l'histoire d'Auchan et elles bénéficient de la mobilisation quotidienne des équipes et des collaborateurs. Les premiers résultats des transformations se traduiront dans les chiffres en 2019. »

2.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Auchan Holding et ses filiales sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et ses filiales ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Se reporter à la note 10.4 de l'annexe pour de plus amples détails sur la gestion des risques financiers, présentée en synthèse ci-dessous.

2.5.1 RISQUES DE CRÉDIT

Activité opérationnelle

Auchan Holding et ses filiales travaillent uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Concernant les placements, la politique d'Auchan Holding et de ses filiales est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et durées, décidées par le Comité Financier, selon une grille de notation.

Les créances clients et autres créances hors activité de crédit ne présentent pas de risques significatifs.

Activité spécifique d'Oney Bank et ses filiales : activité de crédit et gestion du risque client

Le taux du risque (coût du risque/encours brut global) est en baisse significative depuis plusieurs exercices. Malgré un contexte économique toujours fragile, la production crédit reste de qualité et maîtrisée.

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank a ainsi poursuivi ses objectifs de réduction du risque de crédit.

2.5.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme suffisants pour financer leurs besoins en bas de cycle saisonnier et offrir une marge de sécurité.

Auchan Holding et ses filiales adoptent une politique de refinancement visant à diversifier les sources de refinancement (émission obligataire, emprunts bancaires, etc.) et les contreparties permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements.

Dans le cadre de cette diversification des sources de refinancement, Oney Bank a mis en place en septembre 2009 un programme de titrisation auto détenue permettant l'accès au refinancement REPO de la Banque Centrale Européenne. En 2015, Oney Bank a procédé à une restructuration de ce programme de titrisation pour prolonger la durée de vie jusqu'en septembre 2019.

Par ailleurs, Auchan Holding et ses filiales disposent de lignes de refinancement confirmées auprès d'établissements bancaires pour garantir le refinancement en cas de crise de liquidité.

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagements et de défauts habituelles pour ce

type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari/passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (Materiel Adverse Change).

Le programme *Euro Medium Term Note* (EMTN) d'Auchan Holding SA et d'Oney Bank SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédits confirmés mais non utilisés au 31 décembre 2017) ainsi que les placements obligataires privés aux États-Unis comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios dont le ratio suivant : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2017, les ratios sont respectés.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie « High Quality Liquid Assets » (HQLA) détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III, sauf pour la BNP, où il est défini comme « Encours de crédits totaux > Dettes financières (i.e. Dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre, diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires – caisse, banques centrales et CCP – et les créances sur les établissements de crédit).

Au 31 décembre 2017, ce ratio est respecté.

2.5.3 RISQUE DE TAUX

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'Auchan Holding et ses filiales à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Hors l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les opérations de macro-couvertures, comptabilisées en « *Trading* », visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux sur un horizon court terme. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de *caps*, soit de *swaptions*.

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *caps*, ainsi que de *swaps* payeurs d'un taux fixe et receveurs d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette souscrite à taux variable, dans le cadre de financements d'actifs, sécurisant ainsi les résultats « financiers » futurs.

Pour l'activité de crédit

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* où Oney Bank est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum. Les opérations de taux ou devises (composées de *caps* et de *cross currency swaps*), comptabilisées en « *Trading* », visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux.

2.5.4 RISQUE DE CHANGE

L'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2017 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble et le lei.

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises ou de loyers qui seront libellés en devises.

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises, octroyés aux filiales à l'étranger (hors Zone Euro).

Au 31 décembre 2017, aucun instrument dérivé n'est qualifié en couverture d'investissement net.

2.5.5 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les entreprises d'Auchan holding sont, dans la majorité de leurs pays d'implantation, exposées aux effets du changement climatique. Leurs activités, actifs, collaborateurs peuvent, de ce fait, être directement ou indirectement impactés. Par ricochet, des répercussions financières sont dès lors possibles. Le principal risque identifié lié au changement climatique est la multiplication des événements climatiques extrêmes :

épisodes de sécheresse dans des zones déjà soumises à des situations de stress hydrique, tempêtes, inondations ou forts épisodes neigeux. Ces événements peuvent nuire aux activités commerciales des magasins et à leur approvisionnement.

Ils peuvent également entraîner une augmentation du cours des matières premières à court, moyen (mauvaises récoltes) et long terme (baisse des rendements agricoles). Face à ce postulat, Auchan Retail développe des filières et la diversification de son sourcing.

Une mauvaise appréhension ou anticipation des mesures législatives résultant de l'intégration, dans la législation locale, des engagements internationaux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, peut entraîner des investissements exceptionnels non budgétés. Une veille active des différents sujets techniques est donc organisée afin d'anticiper au mieux les futures évolutions réglementaires.

L'action des entreprises d'Auchan Holding contre le réchauffement climatique est par ailleurs portée par des engagements volontaristes. À titre d'exemple, à l'occasion du One Planet Summit, Auchan Retail a réaffirmé l'ambition exprimée en 2015 lors de la COP 21, à savoir : réduire, d'ici à 2019, de 20 % l'intensité énergétique de ses magasins par rapport à 2014. Cette démarche d'efficacité énergétique permet une réduction significative de l'empreinte carbone de l'entreprise dans ses pays d'implantation où le mix énergétique est très carboné. Elle est complétée par des actions de réduction des fuites de fluides frigorigènes et le remplacement progressif des fluides les plus nocifs pour le climat. Immochan France travaille activement à la mise en place d'une stratégie carbone qui devrait être prochainement communiquée.

Cette initiative complète l'engagement pris en 2011 par Immochan d'intégrer systématiquement une démarche de certification BREEAM pour ses grands projets de développement dans l'ensemble de ses pays d'implantation.

Auchan Retail limite par ailleurs le gaspillage alimentaire grâce au développement de son offre de produits en vrac et un suivi rigoureux de son taux de démarque et s'efforce de trouver une seconde vie aux déchets de ses magasins, sous forme de recyclage, de méthanisation ou de valorisation énergétique.

2.5.6 AUTRES RISQUES

Auchan Holding et ses filiales ne réalisent pas d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux.

2.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.6.1 PROCÉDURES CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

2.6.1.1 Management et structure de la Direction financière Auchan Holding

Le Secrétaire général s'appuie sur les Directions comptable, consolidation, juridique et, fiscale d'Auchan Retail pour produire les états financiers.

La Direction de la trésorerie est placée directement sous sa responsabilité.

La Direction financière de la Société, composée des différentes Directions mentionnées ci-dessus établit un calendrier :

- des clôtures mensuelles ;
- des reportings mensuels de trésorerie ;
- des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles ;
- des réunions de pré-clôture allégées pour le semestriel ;
- des réunions de pré-clôture pour le Hard Close relatif aux comptes annuels et consolidés.

Les objectifs annuels et le plan sont gérés par l'équipe Plan du Retail pour l'ensemble des Métiers.

Les Directions du contrôle de gestion ou de la performance (pour le Retail), au sein des métiers, produisent les informations analytiques pour les besoins de la gestion opérationnelle. Ils ont une fonction essentielle au sein de la Société.

Dans l'ensemble de la Société, pour chacune des activités et dans chaque pays, il y a un directeur financier et/ou un contrôleur de gestion (ou de la performance pour le Retail) qui encadre un chef comptable et une équipe comptable. Les directeurs financiers sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction financière des Métiers ; les contrôleurs de gestion pays (ou de la performance pour le Retail) sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction du contrôle de gestion (ou de la performance pour le Retail) des Métiers.

La Société fait appel à un personnel comptable qualifié garant d'une comptabilisation correcte et conforme aux principes comptables. Ce personnel a été formé aux outils informatiques comptables utilisés.

2.6.1.2 Systèmes informatiques comptables

Les opérations et événements comptables sont soit saisis directement dans les logiciels standards de comptabilité, soit saisis dans des applications amont (logiciels internes ou standards). Ces saisies génèrent des écritures comptables qui sont ensuite déversées automatiquement ou saisies manuellement dans les logiciels standards de comptabilité. Ces interfaces ou saisies font l'objet de procédures de contrôle automatiques ou manuelles.

Les logiciels standards de comptabilité sont mis en œuvre et paramétrés par des administrateurs fonctionnels et techniques

qui définissent les fonctionnalités, le référentiel comptable et les états financiers pouvant être créés.

2.6.1.3 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*, normes publiées par l'*International Accounting Standards Board* et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2017). Ces états sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des Métiers. À ce titre, un référentiel de reporting et de consolidation (manuel des principes et règles comptables, plan de comptes) a été établi et diffusé auprès des Métiers. Il fait l'objet de mises à jour périodiques et est désormais consultable en intranet y compris pour les commissaires aux comptes.

Il existe par ailleurs un référentiel comptable par pays, qui tout en assurant le lien avec le plan de comptes de la consolidation, est présent dans l'outil comptable et impose au personnel des règles de comptabilisation. Le référentiel comptable de chaque pays est défini, mis à jour et documenté par le service méthode pays ou international.

Il existe un service international, rattaché à Auchan Retail, chargé de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable commun « Oracle Financials » (comptabilités générale et auxiliaire).

2.6.1.4 Procédures d'arrêtés des comptes sociaux et des comptes consolidés

Auchan Holding et ses filiales procèdent à des arrêtés trimestriels tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés. Les arrêtés du 30 juin et 31 décembre font respectivement l'objet d'un examen limité et d'un audit de la part des commissaires aux comptes. Ils sont présentés au Comité d'audit d'Auchan Holding et publiés. Ceux du 31 mars et du 30 septembre sont adressés aux membres du Directoire, du Comité d'audit et aux commissaires aux comptes, mais ils ne font pas l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été constitués des Comités d'audit spécifiques pour Auchan Retail International et Immochan. Celui d'Oney Bank a une existence antérieure. Le rôle de ces Comités d'audit est d'examiner les comptes et options de clôture comptable spécifiques à chacun des 3 Métiers.

Les remarques d'audit et les conclusions des commissaires aux comptes font l'objet de comptes rendus d'abord localement auprès des Directions financières, et ensuite de manière centralisée auprès du Secrétariat général d'Auchan Holding et auprès des Comités d'audit d'Auchan Holding et des 3 Métiers.

Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

A) Sur l'arrêté des comptes sociaux

Les arrêtés intermédiaires sont réalisés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 décembre. Tous les arrêtés sont finalisés avant la fin du mois qui suit le trimestre.

B) Sur l'arrêté des comptes consolidés

La consolidation est réalisée avec l'outil informatique commun Hypérior (HFM) qui est déployé dans les filiales d'Auchan Holding. Elle s'appuie sur le plan de comptes commun de la consolidation, une méthodologie actualisée chaque trimestre et un ensemble de règles et méthodes comptables conformes aux normes comptables internationales (IFRS). Le plan de comptes est défini et documenté par le service consolidation d'Auchan Holding qui met en œuvre sa traduction dans l'outil de consolidation.

Les données sont transmises par les filiales selon un format imposé, au moyen de l'outil de consolidation unique Hypérior (HFM) qui sert à l'élaboration de l'information financière pour l'ensemble des phases de consolidation, garant de la cohérence et de l'homogénéité des données qui les composent.

Le processus de reporting et de consolidation semestriel et annuel intègre, via ce même outil unique, le recensement des informations nécessaires à l'établissement de l'annexe aux états financiers consolidés d'Auchan Holding (dont les engagements d'Auchan Holding et de ses filiales par exemple).

C) Les réunions de pré-clôture

Le processus de clôture décrit ci-dessus est complété par des réunions de pré-clôture avec les principaux périmètres courant juin (pour la clôture du 30 juin), courant novembre (pour la clôture du 31 décembre) et par un « Hard Close » au 30 novembre. À ces réunions participent les principaux responsables de la direction financière du Métier concerné et l'équipe financière du pays et du Métier concerné.

Ces réunions de pré-clôture, le « Hard Close » et les arrêtés intermédiaires permettent de préparer la clôture annuelle en anticipant le traitement des événements significatifs et des opérations particulières telles que les acquisitions/cessions, les fusions, l'évaluation des actifs de la Société et de ses immeubles de placement, l'identification et l'estimation des risques.

D) Les réunions de clôture des comptes

Les comptes annuels et consolidés sont audités et sont présentés au Comité d'audit durant le mois de février.

2.6.2 PROCÉDURES AYANT UN IMPACT SUR L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.6.2.1 Procédures relatives à la gestion et au suivi des stocks

Les stocks des « Produits Frais », sont physiquement inventoriés chaque mois dans tous les magasins et font l'objet de réajustements le cas échéant.

Les stocks de marchandises autres font l'objet d'inventaires physiques complets, deux fois par an ou par inventaires tournants, dans tous les magasins et tous les entrepôts. Ces inventaires, de même que les écritures de dépréciation, sont contrôlés, par sondage, par les commissaires aux comptes et par les services d'audit interne.

2.6.2.2 Procédures de suivi d'inventaire et d'évaluation des actifs immobilisés

Une procédure en vigueur régit les règles d'approbation des investissements pour tout projet d'un montant significatif. L'accord est donné sur la base des taux de rentabilité interne (TRI) et des taux de rentabilité des capitaux utilisés. Un contrôle des rentabilités réelles des principaux projets est demandé trois ans plus tard. Il est effectué par le service de contrôle de gestion (ou performance dans le Retail).

Le contrôle de gestion ou de la performance de chaque entité assure le suivi budgétaire de tous les grands projets d'investissement.

Les immobilisations concernant les magasins sont classées selon une nomenclature standardisée pour permettre leur comparabilité.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Concernant les immeubles de placement, une évaluation annuelle est réalisée par des experts afin de déterminer leur juste valeur. Ces évaluations sont effectuées de façon exhaustive pour Immochan tandis qu'elles sont réalisées selon un échantillon dans chaque pays pour Auchan Retail.

La gestion des marques est centralisée au niveau du siège.

2.6.2.3 Procédures de suivi et d'inventaire des avantages accordés au personnel

La Société recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi chaque Métier participe selon les lois et les usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les évaluations sont réalisées, par des actuaires externes, chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes.

2.6.2.4 Procédures de suivi de la trésorerie

Un reporting de l'endettement financier et du résultat financier d'Auchan Holding permet de consolider les données réelles ainsi que les données prévisionnelles à 3 mois. Il est réalisé avec le même logiciel que celui utilisé par le département consolidation et par le département performance (contrôle de gestion et plan) d'Auchan Retail International, ainsi que par le contrôle de gestion d'Immochan. Ce reporting permet au département trésorerie d'Auchan Holding de suivre avec réactivité l'évolution de l'endettement financier et du résultat financier par rapport au budget. Ce reporting est communiqué en milieu de chaque mois au Directoire d'Auchan Holding. Début 2013, la charte de trésorerie définissant de manière précise les rôles et responsabilités des différentes entités a été revue par le Comité Financier et diffusée à toutes les filiales. La liste des produits et contreparties autorisés est revue chaque année par le Comité Financier d'Auchan Holding et communiquée aux filiales.

Par ailleurs, à chaque fin de trimestre, les filiales adressent à la Direction trésorerie d'Auchan Holding, sur la base d'un format standard, un reporting de trésorerie détaillant les facilités de crédit autorisées, utilisées et disponibles ainsi que les placements. Ces données sont consolidées et un reporting trimestriel de liquidité est établi et communiqué au Directoire d'Auchan Holding.

Enfin un rapport de trésorerie trimestriel est établi et traite de l'ensemble des risques de marché (taux, change et contrepartie). Ce rapport est adressé à J+25 de la fin de chaque trimestre au Secrétaire Général d'Auchan Holding.

2.6.2.5 Politiques juridiques et fiscales

Les politiques juridiques et fiscales ainsi que les opérations majeures dans ces domaines sont présentées régulièrement soit au Comité financier, soit au Directoire.

La validation des structures juridiques relève de la Direction juridique et fiscale, en concertation avec les Directions financières des Métiers et fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Chaque année, au mois de janvier, l'ensemble des organigrammes juridiques, pays par pays, Métier par Métier, est présenté aux Directions financières, aux commissaires aux comptes, aux experts évaluateurs, au Président du Conseil de surveillance et aux représentants des actionnaires.

2.7 POLITIQUE RSE

2.7.1 INFORMATIONS PRÉALABLES

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, article 225, Auchan Holding a pour obligation, sur l'ensemble de son périmètre, de communiquer des informations qualitatives et/ou quantitatives, certifiées par un organisme tiers externe, accrédité.

Les conclusions certifiées de l'exercice 2017 n'ont « pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère ».

Afin de fiabiliser et sécuriser la qualité des informations remontées par chaque activité d'Auchan holding, un progiciel assure, depuis 2015, la consolidation des KPIs RSE et la mise en œuvre d'alertes pour les données dont l'évolution serait trop significative. Toutes les informations renseignées, ou corrections apportées, tant qualitatives que quantitatives, y sont durablement traçables.

2.7.2 INFORMATIONS SOCIALES

Acteurs de l'emploi, Auchan Retail, Immochan et Oney assument leur responsabilité sociale à l'égard de leurs 355 107 collaborateurs. Soucieux du développement de la sécurité et de la qualité de vie au travail ainsi que de l'implication en confiance de chacun, toutes les entités d'Auchan Holding se nourrissent de la diversité de leurs profils pour progresser dans une culture de responsabilité et de partage.

Auchan, Oney et Immochan réalisaient en 2016 un baromètre d'engagement et de satisfaction au niveau international. La majorité des entreprises étaient déjà habituées à ce type d'exercice permettant non seulement de connaître l'engagement des collaborateurs mais aussi leur perception sur de grandes thématiques telles que le contenu du travail, les relations dans l'équipe, la qualité du management... Les résultats ont été diffusés dans tous les pays en 2017 : tout d'abord au niveau national, puis au niveau local dans chaque établissement. Les managers se sont appropriés les résultats, les ont analysés puis partagés avec leurs équipes afin de mettre en place des plans d'actions permettant d'améliorer la performance et simplifier les fonctionnements.

Le 17 mars 2017, Auchan Retail signait un accord mondial de responsabilité sociale et environnementale avec le syndicat UNI Global Union. Cet accord, conclu pour une durée de 4 ans, s'applique à l'ensemble des 14 pays d'Auchan Retail, gérés en propre. Il confirme les engagements d'Auchan Retail relatifs au respect des droits humains ainsi qu'à la reconnaissance des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, dont la liberté syndicale. Par cet accord, Auchan Retail renforce et prolonge sa volonté d'allier performance opérationnelle et éthique comportementale en matière : d'emploi, de diversité, d'égalité des chances, de santé et de sécurité au travail ; de relations avec les fournisseurs ; de maîtrise des risques et de respect de l'environnement.

2.7.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lors de la COP 21, tenue à Paris en décembre 2015, Auchan Holding avait rejoint le manifeste pour le climat signé par 39 grandes entreprises françaises, en précisant son objectif de réduction de 20 % pour ses consommations énergétiques, sur une période de 4 ans comprise entre fin 2014 et fin 2018. Malgré un léger retard dans la mise en œuvre des projets pays, l'ambition reste néanmoins inchangée. Elle a été rappelée et précisée par l'entreprise le 11 décembre 2017, à l'occasion du « One Planet Summit ».

L'agriculture urbaine est un sujet travaillé en collaboration entre Auchan Retail et Immochan. Pour ces deux entreprises, elle a la vocation mêlée de produire des denrées alimentaires, de préserver la biodiversité d'un site tout en contribuant à l'économie circulaire, notamment grâce : à l'utilisation des bio déchets des magasins, à la revente des produits en circuits courts, etc. Elle permet enfin de valoriser l'espace urbain non utilisé.

Plusieurs projets ont déjà été développés, dont « l'anneau vert » centre commercial de Volgograd en Russie. Pour cette galerie, le projet consistait à recouvrir l'espace bâti non utilisé en espace de vente, et de le végétaliser. Ainsi, un jardin dédié aux collaborateurs a été créé, avec un verger et un potager dont la récolte est partagée lors des repas d'équipes. Un autre, pour les clients, a pris la forme d'une allée d'arbres fruitiers et d'une roseraie, installés à l'accueil de la galerie.

2.7.4 INFORMATIONS SOCIÉTALES

Après avoir fêté ses 20 ans en 2016, la fondation Auchan pour la jeunesse a connu plusieurs changements en 2017. Son objet a notamment été réorienté pour être pleinement en phase avec le nouveau projet d'entreprise d'Auchan Retail et son ambition de militer pour « le bon, le sain et le local ». À l'avenir, la fondation soutiendra donc des projets de solidarité en lien avec la bonne alimentation et la santé, au bénéfice des jeunes dans le besoin.

Créée en 2014 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation WOF a pour vocation de soutenir, via des ONG implantées localement, des projets visant à participer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières et ouvriers des industries textiles et bazar des pays les moins avancés, et de leurs familles. Au Bangladesh par exemple, le projet pilote d'assurance santé, bénéficiant à 10 000 ouvriers et ouvrières travaillant au nord de Dhaka, a démarré avec le soutien financier et l'implication de WOF auprès de l'ONG GK Savar. Le soutien de WOF, la participation des propriétaires d'usines et la faible cotisation des ouvrières/ers leur permettront de bénéficier de la gratuité de frais de santé sur les pathologies les plus courantes, y compris les soins ophtalmiques et dentaires.

Au total, les 5 fondations rattachées aux entreprises d'Auchan holding ont soutenu 186 projets en 2017, pour un budget global alloué de 2 225 000 euros.

2.8 PLAN DE VIGILANCE

2.8.1 INTRODUCTION

La loi n° 2017-399 relative au « devoir de vigilance » des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre a été publiée en mars 2017. Elle requiert des entreprises concernées l'adoption de mesures dédiées assurant que la chaîne d'approvisionnement ne met pas en péril les droits humains et libertés fondamentales, la préservation de l'environnement et la santé et la sécurité des personnes à court, moyen et long terme.

Depuis 20 ans, les sociétés d'Auchan Holding s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de leurs chaînes d'approvisionnement dans toutes ses géographies d'opération. Dans la suite logique de cette démarche, Auchan Retail a initié en 2017, un processus systémique d'identification, de cartographie et d'évaluations de ses risques RSE tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ce processus sera suivi de procédures régulières d'évaluation et de mise à jour des risques. Il participe pleinement de l'engagement de l'entreprise en matière d'intégration des enjeux RSE illustrés notamment par l'adhésion progressive au Pacte Mondial de certaines entités pays dès 2002. À compter de 2016, Auchan Retail a souhaité porter cet engagement pour l'ensemble de ces pays d'implantation.

2.8.2 PÉRIMÈTRE RETENU DANS LE CADRE DU PLAN DE VIGILANCE

a) Périmètre de l'entreprise

Auchan Holding regroupe principalement les activités suivantes : l'activité de distribution de la société Auchan Retail, l'activité immobilière d'Immochan et l'activité de crédit à la clientèle d'Oney Bank.

Dans chacun des métiers, la maîtrise des risques fait l'objet d'une démarche globale et spécifique en corrélation immédiate avec l'activité exercée. Au-delà des actions portées par les directions RSE ou audit des métiers, des programmes de conformité sont en cours, notamment de lutte contre la corruption. La charte éthique Auchan Holding revue en 2017 réaffirme également les postures des métiers sur les sujets fondamentaux tels que les droits humains, le choix de la consommation responsable ou le respect de l'environnement.

Dans ce contexte, Auchan Holding a choisi de faire un focus sur le plan de vigilance mis en place au sein d'Auchan Retail.

b) Périmètre des fournisseurs concernés

Auchan Retail s'approvisionne pour l'ensemble de ses activités par différents biais : achats locaux, centrale d'achat, filiale dédiée en charge de la conception et de l'approvisionnement des produits à marque Auchan. Les différentes catégories de produits ainsi approvisionnées sont au démarrage de l'analyse potentiellement toutes concernées par l'évaluation des risques. Pour autant, certaines catégories de produits ou zones d'approvisionnement seront finalement évaluées comme étant de moindre priorité du fait de leur exposition réduite aux divers risques considérés dans le cadre du plan de vigilance.

c) Périmètre de l'univers des risques

La loi sur le devoir de vigilance propose un cadre très général à la définition de l'univers des risques à considérer. Sur cette base et en s'inspirant de référentiels internationaux reconnus tels que les UNGPs (United Nations Guiding Principles), Auchan Retail a travaillé à la définition d'un univers des risques adapté à la diversité de ses activités afin d'évaluer les risques réels auxquels le groupe est potentiellement exposé.

Les risques pris en compte dans le cadre de l'application chez Auchan Retail de la loi sur le devoir de vigilance sont les suivants :

- droits humains et libertés fondamentales : travail des enfants, travail forcé, non-liberté d'association et respect du droit de grève, discrimination et non-diversité, non-respect des droits des peuples autochtones, non-respect de la réglementation liée aux travailleurs migrants, heures de travail excessives, salaires en deçà des seuils légaux, harcèlement et abus, inégalités de salaires, non-respect du bien-être animal ;
- santé et sécurité : intégrité des bâtiments, accidents du travail, substances toxiques au travail, accidents industriels, santé et sécurité du consommateur ;
- environnement : pollution des eaux, sols et airs, destruction de la biodiversité, changement climatique, pénurie d'eau, utilisation abusive des terres, conséquences potentielles de l'utilisation d'intrants chimiques.

Auchan Retail a conscience de ne pas être directement exposé à l'intégralité de ces risques mais a toutefois souhaité évaluer si ses activités propres et ses opérations le long de sa chaîne de valeur y sont exposées.

2.8.3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, DES SOUS-TRAITANTS OU DES FOURNISSEURS

Afin d'évaluer le niveau d'application dans sa chaîne d'approvisionnement de ses exigences en particulier sociales, Auchan Retail réalise des audits sur les sites de production de ses fournisseurs. 1 046 audits sociaux ont ainsi été réalisés en 2017, principalement chez des fournisseurs de produits non-alimentaires.

Conscient du risque qu'elle représente en matière d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, les équipes Corporate dédiées réalisent également chaque année de nombreux audits en matière de détection de la sous-traitance opaque.

Enfin, Auchan Retail est également à l'écoute de risques émergents via ses comités éthiques et instances de ressources humaines en place dans l'ensemble de ses pays d'implantation.

Ces audits viennent également alimenter en retour la cartographie des risques. Celle-ci est par essence évolutive et sera mise à jour en cas d'évolution notable de l'activité de l'entreprise ou en cas d'identification d'un risque émergent non identifié jusqu'alors.

2.8.4 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Les audits sociaux réalisés chez les fournisseurs, quel que soit le référentiel suivi, permettent de s'assurer de l'absence de violation des droits humains et libertés fondamentales – travail des enfants ou travail forcé, discrimination, pratiques disciplinaires, manquements graves à la protection de la santé et sécurité. Ils permettent également de faire émerger de bonnes pratiques, de sensibiliser les fournisseurs, et partant de réduire à court, moyen et long terme tout manquement, même mineur, aux droits des personnes.

Au Bangladesh, Auchan Retail est également signataire de l'Accord sur la sécurité incendie et la sécurité dont le but est de veiller à l'intégrité des bâtiments et à l'existence de mesures de sécurité conformes aux exigences élémentaires de prévention des risques dans le secteur textile. L'Accord couvre la moitié des usines textiles du Bangladesh dont le niveau de sécurité a nettement progressé grâce aux inspections et aux contrôles réguliers.

Enfin, les audits réalisés de manière inopinée en matière de sous-traitance opaque ont permis de sensibiliser les fournisseurs à ces enjeux et aux risques qu'ils faisaient porter à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, allant même, dans certains cas, jusqu'à provoquer une rupture immédiate de la relation contractuelle avec le fournisseur incriminé.

En complément de ces audits, les sociétés d'Auchan Holding ont défini une politique d'éthique constituée d'une charte éthique, d'un code d'éthique commerciale et d'un guide de l'éthique au quotidien. Cette politique est relayée auprès des collaborateurs et est animée par des comités Éthique par pays. Les principes de cette politique sont déclinés à l'ensemble des partenaires des trois entreprises d'Auchan Holding dont les fournisseurs doivent, en signant la charte, s'engager à se conformer aux exigences du Pacte Mondial des Nations Unies.

Auchan Retail inclut également dans ses contrats une clause exigeant le respect des droits humains chez ses fournisseurs.

Les acheteurs, premiers acteurs d'une vigilance efficace sur la chaîne d'approvisionnement, sont formés aux achats responsables dans tous les pays pour être sensibilisés à ces thématiques et conscients de la responsabilité qui leur incombe.

2.8.5 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Afin de s'assurer de l'adéquation des mesures d'évaluation et d'atténuation avec ses risques les plus significatifs, Auchan Retail a entrepris une cartographie de ces risques. Cette cartographie permettra d'ajuster le plan d'action en fonction des priorités identifiées. Initiée en 2017, celle-ci est en cours de finalisation au moment de la publication du présent plan de vigilance. Ses principales conclusions seront ainsi rappelées, en même temps que le compte rendu du plan de vigilance dans le rapport financier publié en 2019.

a) Méthodologie de cartographie

La méthodologie de cartographie des risques utilisée distingue le risque inhérent, c'est-à-dire le risque brut avant toute mesure d'atténuation et le risque résiduel, c'est-à-dire le risque

subsistant après application des moyens d'atténuation. La cartographie des risques comprend deux étapes : l'évaluation des risques inhérents suivie de l'évaluation des risques résiduels.

b) Cartographie des risques inhérents

L'établissement de la cartographie des risques inhérents procède d'une analyse en profondeur reposant sur des sources d'informations internes et externes à l'entreprise. Les risques sont ainsi évalués sur la base d'entretiens avec les équipes internes les plus qualifiées (Achats, Sourcing, Qualité, Audit interne, Risques, RH, Conception Produits), d'un examen approfondi de la documentation existante ainsi que d'une revue bibliographique de chacune des étapes et composantes de la chaîne d'approvisionnement d'Auchan Retail.

c) Cartographie des risques résiduels

Chacun des outils d'atténuation mis en place par les sociétés d'Auchan (Engagements du groupe, politiques préexistantes et audits de responsabilité sociale et environnementale du Groupe) est évalué selon son efficacité et la portée de l'outil. Les zones de risque résiduel ainsi mises en avant représentent celles pour lesquelles un plan d'action devrait être mis en œuvre de façon prioritaire.

2.8.6 PLAN D'ACTIONS

Auchan Retail a adopté un plan d'actions pour 2018 consistant à :

- finaliser la cartographie des risques inhérents, du recensement des moyens d'atténuation et de la cartographie des risques résiduels afin de permettre de définir de nouvelles priorités d'action pour 2019 ;
- confronter les résultats de la cartographie à des parties prenantes internes ou externes choisies ;
- finaliser la mise en place du système d'alerte et recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques liés à la loi sur le devoir de vigilance, ouvert aux parties prenantes internes et externes à l'entreprise ;
- déployer les comités éthiques dans les 2 derniers pays non couverts ;
- développer de manière ciblée dans un premier temps les audits environnementaux de fournisseurs, sur la base de celui mené en décembre 2017 avec pour premier objectif de limiter les risques liés aux pollutions de l'eau.

2.8.7 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE

Auchan Retail a mis en place un comité de pilotage chargé des thématiques liées au devoir de vigilance. Le comité est composé de diverses fonctions, incluant notamment la direction RSE, direction de la compliance et la direction des Ressources Humaines.

Le comité est chargé de piloter le plan d'actions et de veiller à sa bonne exécution. Il sera en charge de présenter son avancement en 2018.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

3

3.1	Bilan consolidé actif	20
3.2	Bilan consolidé passif	21
3.3	Compte de résultat consolidé	22
3.4	État de résultat global consolidé	23
3.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie nette	24
3.6	Variation des capitaux propres consolidés (avant affectation du résultat)	25

3.1 BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

Actifs (en M€)	Notes	2017	2016
<i>Goodwill</i>	6.1	3 692	3 700
Autres immobilisations incorporelles	6.2	1 052	1 078
Immobilisations corporelles	6.3	11 636	12 105
Immeubles de placement	6.4	4 627	4 427
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	184	195
Crédits à la clientèle – activité de crédit	11.1	1 265	1 192
Autres actifs financiers non courants	10.5	504	542
Dérivés actifs non courants	10.4	129	203
Actifs d'impôts différés	12.1	350	318
ACTIFS NON COURANTS		23 439	23 761
Stocks	3.5	4 910	5 265
Crédits à la clientèle – activité de crédit	11.1	1 647	1 630
Créances clients	10.5	526	489
Créances d'impôt exigible	12.1	113	175
Autres créances courantes	10.5	2 339	2 459
Dérivés actifs courants	10.4	52	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	2 619	2 381
Actifs détenus en vue de la vente			263
ACTIFS COURANTS		12 206	12 780
TOTAL DES ACTIFS		35 645	36 541

3.2 BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

Capitaux propres et passifs (en M€)	Notes	2017	2016
Capital social	8.1.3	604	613
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du groupe		7 394	7 517
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		9 912	10 044
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.7	3 369	2 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13 281	12 902
Provisions	9.1	282	345
Emprunts et dettes financières non courantes	10.6	3 728	3 713
Dettes finançant l'activité de crédit	11.2	928	984
Dérivés passifs non courants	10.4	22	34
Autres dettes non courantes	10.6	341	1 274
Passifs d'impôts différés	12.1	627	654
PASSIFS NON COURANTS		5 927	7 005
Provisions	9.1	247	223
Emprunts et dettes financières courantes	10.6	1 487	1 102
Dettes finançant l'activité de crédit	11.2	1 387	1 299
Dérivés passifs courants	10.4	52	48
Dettes fournisseurs	10.6	8 799	9 312
Dettes d'impôt exigible	12.1	140	132
Autres dettes courantes	10.6	4 325	4 396
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente			121
PASSIFS COURANTS		16 436	16 634
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		35 645	36 541

3.3 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	2017	2016
Produits des activités ordinaires	3.1	53 155	52 820
Coût des ventes	3.1	(40 510)	(40 259)
Marge commerciale		12 645	12 561
Charges de personnel	5.1	(6 295)	(6 043)
Charges externes		(3 833)	(3 735)
Amortissements, provisions et dépréciations	3.3	(1 593)	(1 633)
Autres produits d'exploitation	3.3	12	10
Autres charges d'exploitation			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		935	1 159
Autres produits et charges opérationnels	3.4	(173)	(78)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		762	1 081
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		59	50
Coût de l'endettement financier brut		(98)	(85)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(39)	(35)
Autres produits financiers	10.3	15	33
Autres charges financières	10.3	(12)	(91)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		727	989
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	(2)	(5)
Charge d'impôt	12.2	(255)	(160)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		470	824
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession ⁽¹⁾	2.6	40	(21)
RÉSULTAT NET		509	803
- dont résultat net - part du groupe		275	590
- dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		234	213
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE (en €)			
- de base	8.2	7,81	19,96
- dilué	8.2	7,81	19,94
EBITDA ⁽²⁾	3.2	2 434	2 646

(1) Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession est constitué du résultat net de la société Alinéa en 2016 et du produit net de cession en 2017 (cf. note 2.6 de l'annexe).

(2) Résultat d'exploitation courant moins les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes).

3.4 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)	2017			2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			509			803
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	20	(5)	15	(19)	5	(14)
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	20	(5)	15	(19)	5	(14)
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	(348)		(348)	6		6
Variation de la juste valeur						
- des actifs financiers disponibles à la vente	1		1	(13)	1	(12)
- des instruments de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger						
- des couvertures de flux de trésorerie et de change	(26)	18	(8)	(26)	(5)	(31)
Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées						
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(373)	18	(355)	(33)	(4)	(37)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(353)	13	(340)	(52)	1	(51)
Résultat global de l'exercice			169			752
Dont :						
- part du groupe			87			668
- attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle			82			84

3.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	2017	2016
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		509	803
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		2	5
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(5)	(3)
Coût de l'endettement financier net		39	37
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		263	148
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		1 709	1 597
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		1	
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie			
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt, et <i>badwill</i>		(92)	(39)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 426	2 548
Impôt versé		(317)	(326)
Intérêts financiers versés		(151)	(154)
Autres éléments financiers		112	117
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 070	2 185
Variation du besoin en fonds de roulement	13	94	(72)
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit	13	(59)	(104)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 105	2 009
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(1 700)	(1 703)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		109	105
Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		(14)	(16)
Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		22	38
Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise ⁽¹⁾		(151)	(29)
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée ⁽²⁾		57	
Dividendes reçus (titres non consolidés)		12	7
Variation des prêts et avances consentis	13	71	(101)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 594)	(1 699)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	13		
Rachats et reventes d'actions propres ⁽³⁾		(50)	(268)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	13	(537)	(351)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle ⁽⁴⁾	13	(41)	57
Variation de la dette financière nette	13	442	(68)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(186)	(630)
Incidence des variations de cours des devises ⁽⁵⁾		(68)	(53)
Variation de la trésorerie nette		257	(373)
Trésorerie nette d'ouverture	13	2 047	2 420
Trésorerie nette de clôture	13	2 304	2 047
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		257	(373)

(1) Les décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise concernent principalement l'opération SCI Petit Menin (Promenade de Flandre) chez Immochan France pour 55 M€, l'acquisition d'Atlant par Retail Ukraine pour 48 M€ et l'acquisition de Coresi Business Park chez Immochan Roumanie pour 26 M€.

(2) Cession des titres Alinéa (cf. faits marquants note 2.6).

(3) En 2016, les décaissements liés aux actions propres s'expliquent par les rachats de titres Auchan Holding SA à Valauchan et Valsuper nets des reventes de titres Auchan Holding SA à Valaccord, Valfrance et aux sociétés destinées à l'actionariat salarié étranger.

(4) Principalement achat des titres Sun Art par Retail Holding pour -31 M€.

(5) Dont en 2017, incidence de la variation du yuan chinois pour -76 M€ et du zloty polonais pour -24 M€. Cet effet est en partie compensé par la variation positive du rouble russe pour 24 M€.

3.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto-détenus ⁽²⁾	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		
						Part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 1^{er} janvier 2016	633	1 914	(438)	(556)	8 146	9 699	2 848	12 547
Résultat net de l'exercice					590	590	213	803
Total des autres éléments du résultat global				78		78	(129)	(51)
Résultat global de l'exercice				78	590	668	84	752
Diminution de capital	(20)		407		(407)	(20)		(20)
Titres autodétenus			(250)			(250)		(250)
Distributions de dividendes					(196)	(196)	(153)	(349)
Variations de périmètre					75	75	67	142
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle					134	134	27	161
Autres					(66)	(66)	(15)	(81)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	613	1 914	(281)	(478)	8 276	10 044	2 858	12 902
Au 1^{er} janvier 2017	613	1 914	(281)	(478)	8 276	10 044	2 858	12 902
Résultat net de l'exercice					275	275	234	509
Total des autres éléments du résultat global				(188)		(188)	(152)	(340)
Résultat global de l'exercice				(188)	275	87	82	169
Diminution de capital	(9)		179		(179)	(9)		(9)
Titres autodétenus			(50)			(50)		(50)
Distributions de dividendes					(350)	(350)	(187)	(537)
Variations de périmètre					(7)	(7)	(24)	(31)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾					194	194	637	831
Autres					3	3	3	6
AU 31 DÉCEMBRE 2017	604	1 914	(152)	(666)	8 212	9 912	3 369	13 281

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) Cf. note 8.1.4.

(3) Cf. note 8.1.6.

(4) La variation correspond principalement à l'extinction de l'option de vente accordée à Ruentex, suite au partenariat conclu entre Alibaba Group, Auchan Retail et Ruentex en Chine (cf. Notes 1.2 et 10.6.2).

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE

AUX COMPTES CONSOLIDÉS



Note 1	Description synthétique du périmètre de consolidation et faits marquants	28
Note 2	Principes comptables généraux et périmètre de consolidation	30
Note 3	Données opérationnelles	34
Note 4	Secteurs opérationnels	37
Note 5	Charges et avantages de personnel	40
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	46
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	58
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	59
Note 9	Provisions et passifs éventuels	62
Note 10	Financement et instruments financiers hors activité de crédit	63
Note 11	L'activité de crédit	78
Note 12	Impôts	85
Note 13	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	89
Note 14	Liste de sociétés consolidées	90

NOTE 1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS

1.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Auchan Holding SA, holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

13^e groupe de distribution alimentaire dans le monde, Auchan Holding et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont présentes dans 14 pays et emploient 341 399 collaborateurs.

Depuis le 2 décembre 2015, il est organisé en 3 activités principales qui comprennent au 31 décembre 2017 :

- Auchan Retail regroupe les activités de distribution alimentaire. Cette activité comprend l'exploitation des hypermarchés (942 magasins consolidés par intégration globale), des magasins de proximité (1 065 magasins consolidés par intégration globale) et d'ultra proximité (247 magasins consolidés par intégration globale). Cette activité inclut également les activités de E-Commerce (Auchandirect et Auchan.fr, principalement) et d'exploitation de drives (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier commercial par Immochan et ses filiales (393 centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales gérés par Immochan) ;
- l'activité bancaire correspond à Oney Bank, spécialisée dans le crédit à la consommation, l'activité d'assurance, la monétique et la gestion des cartes de paiement. Oney Bank dispose d'un portefeuille de 9,7 millions de clients.

En 2017, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 53,2 Mds€, dont 66 % à l'international et, réalisé à 97,8 % par Auchan Retail.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Partenariat entre Alibaba Group, Auchan Retail et Ruentex en Chine

Le 20 novembre 2017, Alibaba Group Holding Limited, Auchan Retail SA et Ruentex Group ont annoncé une alliance stratégique leur permettant d'unir leurs expertises en commerce physique (offline) et en digital (online) pour bâtir le commerce phygital alimentaire en Chine. Dans le cadre de cette alliance stratégique, Alibaba Group a pris une participation (directe et indirecte) de 36,16 % du capital de Sun Art Retail Group Limited, après le rachat d'actions précédemment détenues par Ruentex. À l'issue de cette transaction, Auchan Retail, Alibaba Group et Ruentex détiennent (directement ou indirectement) respectivement 36,18 %, 36,16 % et 4,67 % du capital de Sun Art. Auchan Holding continue à consolider sa filiale Sun Art dans ses comptes au 31 décembre 2017.

Retail Roumanie - Partenariat commercial avec OMV Petrom

En avril 2017, Auchan Retail Roumanie a signé un partenariat commercial avec OMV Petrom pour exploiter les boutiques du premier réseau de stations – service de Roumanie sous la marque My Auchan.

Auchan Retail France – Déploiement de la marque unique et réorganisation des services d'appui

Le 2 mars 2017, Auchan Retail France a présenté le projet de déploiement d'une marque unique en France. Le projet prévoit le regroupement de tous ses magasins (hypermarchés, supermarchés et ultra-proximité) et sites marchands sous l'enseigne Auchan, s'appuyant sur une nouvelle organisation plus souple et plus performante, et sur un plan d'investissement France de plus d'un milliard trois cents millions d'euros sur trois ans.

Dans le même temps, Auchan Retail France a engagé la réorganisation de ses services d'appui qui seront regroupés sur son site historique de Villeneuve d'Ascq. Cette réorganisation se traduira par des réductions de postes dues au regroupement des équipes des différents formats.

Au titre de cette réorganisation, le groupe a supporté des coûts (y compris des provisions enregistrées au 31 décembre 2017), pour un montant de 36 millions d'euros, net de l'effet des reprises sur les engagements de retraite, comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Sun Art Retail Group – Produit exceptionnel lié aux cartes prépayées

Les cartes « cadeaux » dites « prépayées » émises par les sociétés du groupe sont comptabilisées en « Autres dettes courantes » du bilan consolidé. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins.

Sun Art Retail Group Limited commercialise depuis 2004 des cartes de ce type : les clients qui se portent acquéreurs de ces cartes peuvent les utiliser sans limite de temps dans les magasins de ses enseignes. Au 31 décembre 2016, le passif afférent (crédits figurant sur les cartes vendues et non encore consommés par les clients) s'élevait à 1 232 millions d'euros (9 018 millions de RMB). En l'absence d'échéance légale d'utilisation, l'intégralité des crédits non utilisés depuis le lancement de cette activité avait été jusqu'alors maintenue au passif du bilan.

Au cours de l'exercice 2017, des études menées par un cabinet d'actuaire sur la base du détail de l'historique d'utilisation des cartes émises et projetant les pratiques futures d'utilisation ont permis d'évaluer statistiquement les montants des crédits, qui de façon hautement probable, ne seront à terme jamais utilisés.

Au 31 décembre 2017, les produits relatifs à ce changement d'estimation se sont élevés à 40 millions d'euros, correspondant aux crédits de plus de 5 ans qui n'ont qu'une très faible probabilité d'être consommés en magasin dans le futur. Par ailleurs, en application de ces nouvelles modalités de reconnaissance des crédits non utilisés, un produit de 19 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice 2017 en « Produits des activités ordinaires » correspondant aux crédits des cartes émises au cours de l'année n-5, c'est-à-dire 2012. Cette analyse sera régulièrement revue au regard de l'évolution observable des pratiques d'utilisation des cartes prépayées par les clients de nos enseignes chinoises et de toute nouvelle information et expérience sur le sujet.

Émission obligataire

Le 31 janvier 2017, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 600 M€, une période de 5 ans et au taux d'intérêt nominal de 0,625 %.

Immochan France – Acquisition du Retail Park Promenade de Flandre

Le 27 septembre, Immochan a acquis la participation de 50 % de la SCI Petit Menin (Promenade de Flandre) détenue par Altarea Commerce. Cette acquisition a porté à 100 % le taux de détention de Immochan dans ce Retail Park, situé dans la ZAC du Petit Menin à Neuville en Ferrain (France – Nord). Cette acquisition, conduisant Immochan à prendre le contrôle de la SCI Petit Menin s'accompagne d'une réévaluation de la quote-part antérieurement détenue.

Retail Sénégal - Protocole de rachat des magasins CityDia

Le 22 septembre 2017, Auchan Sénégal a signé un protocole pour le rachat des magasins CityDia à la société Diagonal SA. Il s'agit de 9 points de vente d'une superficie allant de 260 m² à 660 m² situés à Dakar. Ces 9 fonds de commerce seront acquis individuellement à partir de novembre 2017 et jusqu'en février 2018.

Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2017, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a progressé en net de 20 unités, dont principalement 11 en Espagne et 7 au Portugal ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 37 unités, dont, principalement 15 en Roumanie, 13 en Ukraine et 10 en Russie ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a progressé de 102 unités, dont 79 en Chine, 11 au Vietnam et 11 au Sénégal.

Évolution du périmètre de consolidation

Courant 2016, des négociations avaient été initiées pour la cession de la totalité des titres de la société Alinéa. Au

31 décembre 2016, les critères définis par IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étant remplis, les contributions de la société Alinéa au compte de résultat et au bilan avaient été classées dans les rubriques ad hoc des comptes consolidés d'Auchan Holding.

La cession des titres détenus par Auchan Holding à Holdinéa (entité détenue par la famille Mulliez) a été conclue le 26 avril 2017.

Cette opération s'est traduite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 par un produit net de 40 M€, comptabilisé sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ». Ce montant comprend les principaux éléments suivants : la plus-value de cession consolidée, le résultat d'Alinéa sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cession, ainsi que la dépréciation d'une créance.

Auchan Retail Ukraine a signé le 9 juin 2017 un protocole pour l'acquisition de la société ukrainienne Atlant Finance à hauteur de 99 %. Cette société exploite et détient les contrats de bail de 9 supermarchés situés à Kiev, Karkov, Dniepr, Jitomir et Chernivitsi. L'acquisition a été réalisée sur le second semestre 2017.

1.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Ajustement de la gouvernance d'Auchan Holding

Le 2 janvier 2018, Auchan Holding a annoncé la nomination de Monsieur Barthélemy Guislain en remplacement de Monsieur Régis Degelcke à la présidence du Conseil de Surveillance. À compter de cette date, le Directoire est composé des présidents des Conseils d'Administration des 3 métiers d'Auchan Holding, Monsieur Régis Degelcke pour Auchan Retail, Monsieur Vianney Mulliez pour Immochan et Monsieur Xavier de Mézerac pour Oney. Le Directoire d'Auchan Holding est présidé par Monsieur Régis Degelcke.

Émission obligataire

Le 25 janvier 2018, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 350 M€, une période de 2 ans et au taux [Euribor 3 Mois +15 bp (coupon flooré à « 0 »)].

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 mars 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prévue le 24 mai 2018.

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

2.1.2 Référentiel appliqué

Les normes internationales, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, et qui ont une incidence significative sur les comptes consolidés d'Auchan Holding sont détaillés à la note 2.2.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur. Leur effet éventuel sur les comptes consolidés est en cours d'analyse, sauf précision contraire :

La norme IFRS 9 – Instruments financiers

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant l'ensemble des pays concernés. Depuis 2015 le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9.

Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe a finalisé la rédaction du nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 qui impose de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois dès leur entrée au bilan ;
- la comptabilité de couverture aboutit à un élargissement des conditions d'éligibilité des instruments de couvertures et des éléments couverts, à un assouplissement des critères de tests d'efficacité et moins de volatilité dans le résultat.

La norme dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 n'a pas été anticipée.

L'estimation définitive de l'impact sera constatée lors de la transition effective de la nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers ».

Le Groupe a démarré les travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacune de ses principales activités Auchan Retail, Immochan et Oney Bank. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

Chez Immochan, les dernières conclusions de place sur le sujet de la prise en compte du foncier dans le calcul de l'avancement des contrats de ventes en l'état futur d'achèvement (contrats dits VEFA en France) confirment le traitement actuel adopté par Immochan pour la reconnaissance de son chiffre d'affaires, qui inclut la part du terrain dans le calcul de l'avancement. Par conséquent, aucun impact n'est attendu.

Chez Auchan Retail International, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur la méthode de reconnaissance des produits.

La norme IFRS 15 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au regard des impacts non significatifs attendus de la première application de la norme, le Groupe optera pour la méthode de transition dite « méthode du rattrapage cumulatif » sans retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 pourraient éventuellement être ajustés de façon non matérielle lors de l'application de cette nouvelle norme.

Le Groupe finalisera au cours du premier semestre 2018, les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

Norme IFRS 16 – Locations, applicables au 1^{er} janvier 2019

L'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 va significativement impacter les états financiers d'Auchan Holding, du fait de la prééminence de l'activité Retail au sein du périmètre de consolidation et du nombre important de contrats de locations immobilières conclus par les entités du périmètre de consolidation. À cet effet, le Groupe a mis en place une équipe projet et a procédé, au cours de l'année 2017 :

- au recensement de tous les contrats selon les modalités de la norme IFRS 16 ;
- à la mise en place d'une méthodologie de détermination des taux d'intérêt.

La principale difficulté d'interprétation, et donc d'application, de la norme IFRS 16 pour Auchan Holding provient de la détermination de la durée des contrats de location, du fait :

- d'une part, de la grande hétérogénéité par nature des pratiques de location immobilière d'un marché ou d'un pays à l'autre ; et
- d'autre part, des critères définis par la norme, souvent subjectifs et faisant appel au jugement.

Les dispositions de la norme IFRS 16 ne permettant donc pas toujours de conclure aisément sur la durée à prendre en compte au vu de la spécificité de certains contrats, une approche constructive sur la base de la réalité économique des opérations sous-jacentes à ces contrats est en cours d'élaboration afin de garantir une application homogène de la norme dans toutes les filiales et de refléter le niveau d'engagement financier par type de location en fonction des politiques de gestion de Auchan.

La méthode rétrospective modifiée sera appliquée dans le cadre de la transition.

Au 31 décembre 2017, le niveau d'engagement financier minimum relatif aux contrats de location s'élève à 4 926 millions d'euros (5 115 millions d'euros au 31 décembre 2016) et est présenté en Note 6.5.2.

2.1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables d'Auchan Holding et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 6.3) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. notes 9 et 3.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 5.2) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 12.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 2.1.5) ;
- l'évaluation des crédits à la clientèle (cf. note 11.1) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.4).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

2.1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'Auchan Holding sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsqu'Auchan Holding a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Auchan Holding exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans

en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part d'Auchan Holding dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part d'Auchan Holding dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'Auchan Holding.

Toutes les transactions et soldes intragroupes entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

2.1.5 Intégration des comptes de l'activité de crédit

Les comptes des activités de crédit d'Oney Bank et de ses filiales, et les comptes de Comfactor Comercio factoring SpA, société captive de factoring en Italie, sont consolidés par intégration globale dans les états financiers consolidés d'Auchan Holding de la manière suivante :

- les postes d'actif et de passif sont affectés selon leur nature aux rubriques ad hoc du bilan consolidé en distinguant dans une rubrique spécifique à l'actif les crédits à la clientèle et au passif leur financement ;
- au compte de résultat, les produits d'exploitation bancaire figurent en produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation bancaire en coût des ventes et le produit net bancaire en marge commerciale.

2.1.6 Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*, dans ses comptes consolidés Auchan Holding comptabilise les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 selon la méthode de l'acquisition.

En application de cette méthode, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charge de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'Auchan Holding dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par Auchan Holding et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par Auchan Holding et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistrée en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par Auchan Holding est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieures à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

2.1.7 Opérations en devises

La monnaie fonctionnelle d'Auchan Holding et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

Auchan Holding n'ayant pas de filiale exerçant leur activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.8 Présentation de l'information financière

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie de Auchan Holding est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations hors location-financement) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

2.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE LA PÉRIODE

Les amendements à IAS 7 qui requièrent de présenter l'analyse de la variation de la dette financière sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette variation est présentée en note 10.1.

2.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les évolutions de périmètre de consolidation significatives sur l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Alinéa a été cédée le 26 avril 2017 (cf. faits marquants note 1.2) ;
- Auchan Retail Ukraine a signé le 9 juin 2017 un protocole pour l'acquisition de la société ukrainienne Atlant Finance à hauteur de 99 % (cf. faits marquants note 1.2) ;

2.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Auchan Holding a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des coentreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur Auchan Holding

Il n'y a pas de transaction significative avec les actionnaires de référence d'Auchan Holding SA à l'exception du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. note 8.1) et de la cession d'Alinéa (cf. notes 1.2 et 2.6).

Rémunérations des dirigeants

La charge comptabilisée en 2017 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) s'élève à 3,3 M€ et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) : 2,3 M€ ;
- paiement en actions : 0,8 M€ ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 0,2 M€.

Coentreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation d'Auchan Holding et non comptabilisés au bilan.

Au 31 décembre 2017, la Direction Financière n'a pas connaissance d'engagements hors bilan susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du périmètre de consolidation d'Auchan Holding.

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 10.7 pour les engagements liés au financement et dans la note 11.4 pour les engagements liés à l'activité de crédit.

Particularités des options d'achat d'actions

Oney Bank et Immochan Luxembourg disposent d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de leurs filiales. Ils s'élèvent au 31 décembre 2017 à 25 M€. Au 31 décembre 2016, ces engagements s'élevaient à 22 M€.

2.6 ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES, OU EN COURS DE CESSIION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

La société Alinéa, enseigne d'ameublement et de décoration exploite 26 magasins en France. Elle était consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés d'Auchan Holding jusqu'à sa cession intervenue le 26 avril 2017.

Courant 2016, des négociations avaient été initiées pour la cession de la totalité des titres de la société Alinéa. Compte tenu de l'état d'avancement de ces négociations et dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, la société avait été classée en « activité destinée à être cédée ». Les critères permettant l'application de la norme IFRS 5 requièrent la disponibilité de la participation pour une vente immédiate dans son état actuel ainsi que la qualification comme étant « hautement probable » de la réalisation de la cession.

Les actifs et les passifs hors Groupe de cette activité avaient été classés au 31 décembre 2016 dans les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente ».

Début 2017, les négociations se sont poursuivies et la cession des titres détenus par Auchan Holding a été conclue le 26 avril 2017 (cf. faits marquants à la note 1.2).

Le détail par nature des actifs et des passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2016 est expliqué dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2016 (note 2.6).

Conformément à la norme IFRS 5, pour les comptes semestriels et annuels de l'exercice 2016, tous les éléments du compte de résultat de l'activité « Alinéa » sont présentés sur une seule ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ».

Détail du résultat net d'Alinéa, pour les comptes annuels des exercices 2016 et 2017 :

(en M€)	31/12/2017	31/12/2016
Produits des activités ordinaires	98	408
Marge commerciale	34	146
Résultat d'exploitation courant	(13)	(29)
Autres produits et charges opérationnels		(1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(13)	(30)
Coût de l'endettement financier net	(1)	(3)
Autres produits et charges financiers		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(14)	(33)
Produit d'impôt	2	12
RÉSULTAT NET	(12)	(21)
• Part du groupe	(12)	(21)
• Part des minoritaires		
EBITDA	(9)	(10)

La variation de trésorerie des activités destinées à être cédées incluse dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe se décompose de la façon suivante :

en M€)	31/12/2017	31/12/2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1	(19)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1)	(12)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10	30
Variation nette de trésorerie des activités cédées	(10)	(1)

NOTE 3 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes comptables

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les sites de e-commerce, les revenus locatifs des galeries marchandes et des parcs d'activité commerciale et les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Le « Coût des ventes » intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises, et les charges d'exploitation bancaire de l'activité de crédit.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévues selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des marchandises vendues.

(en M€)	2017	2016
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	52 684	52 582
Autres produits des activités ordinaires	471	238
Produits des activités ordinaires	53 155	52 820
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	40 321	40 701
Variations de stocks (nets de dépréciations)	189	(442)
Coût des ventes	40 510	40 259
Marge commerciale	12 645	12 561

(1) Dont en 2017, 19 M€ concernant les cartes prépayées en Chine (cf Note 1.2)

3.2 EBITDA

Principes comptables

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation courant dont sont exclus les autres produits et charges d'exploitation et

hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, les charges de personnel et les autres charges externes).

Les frais de préouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	2017	2016
Résultat d'exploitation courant	935	1 159
• autres produits et charges d'exploitation	(12)	(10)
• amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	1 511	1 497
EBITDA	2 434	2 646

(1) Y compris les montants comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes pour 82 M€ en 2017 et 138 M€ en 2016.

3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

3.3.1 Autres produits d'exploitation

(en M€)	2017	2016
Plus-values nettes de cession (dont reprise de dépréciation sur actifs cédés)	25	8
Autres	(13)	2
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12	10

3.3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par Auchan Holding et ses filiales françaises au titre des mandats de commissaires aux comptes :

(en M€)	PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG Audit
Certification des comptes	1.0	1.3
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0.1	0.1

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues.

3.3.3 Amortissements, provisions et dépréciations

(en M€)	2017	2016
Dotations aux amortissements, nettes de reprises ⁽¹⁾	1 488	1 503
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes de reprises de provisions sans objet	105	130
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 593	1 633

(1) Dont 83 M€ concernant la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles en 2017 (62 M€ en 2016) (cf. Note 6.2)

3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en « Autres produits et charges opérationnels » conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations significatives éventuelles des *goodwill*, des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrat.

(en M€)	2017	2016
Profit de réestimation lié à la prise de contrôle et à la consolidation par intégration globale d'actifs immobiliers/ Profit lié à la cession d'actifs immobiliers :	44	52
<ul style="list-style-type: none"> 2017 : En France, profits de réestimation liés à la prise de contrôle d'actifs immobiliers (notamment, SCI Petit Menin (Promenade de Flandre)) 2016 : Principalement en France (plus-value de cessions de Nogent et Alliages et Territoires compensées par la moins-value de cession de Little Extra, notamment). 		
Dépréciation d'actifs immobilisés (102 M€) et coûts de fermeture de magasins (24 M€) :	(126)	(47)
<ul style="list-style-type: none"> 2017 : Principalement en France (-7 M€), en Chine (-44 M€), en Russie (-17 M€), en Pologne (-48 M€) ainsi qu'à Taiwan (-5 M€), dont 56 M€ sur les immeubles de placement. 2016 : Principalement en France (-19 M€), en Chine (-12 M€), en Espagne (-9 M€), ainsi qu'en Hongrie (-7 M€) – dont 29 M€ sur les immeubles de placement. 		
Perte de valeur <i>goodwill</i> et dépréciation de créances ⁽¹⁾	(118)	
Profit exceptionnel sur les cartes prépayées en Chine ⁽²⁾	40	
Provision coûts de réorganisation des services d'appui Auchan Retail France ⁽²⁾	(36)	
Tascom 2016 ⁽³⁾		(67)
Badwill FIA net (Oney Bank)		2
Autres charges et produits :	23	(18)
<ul style="list-style-type: none"> 2017 : Reprise de provision sur litige suite à une décision judiciaire favorable 2016 : Indemnités de ruptures de contrats 		
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(173)	(78)

(1) Retail Italie : Différents événements intervenus au cours du 1er semestre 2017 ont conduit à modifier cette appréciation du contrôle selon les principes IFRS et à consolider la société par intégration globale à compter du 30 juin 2017. En outre, un accord a été conclu en décembre 2017 permettant à Auchan d'acquiescer les 49 % détenus par le partenaire et de détenir désormais 100 % des titres de la SCS Cambria. Sur la base de l'appréciation à fin décembre du risque résultant de la situation économique et financière de la société, une charge de 118 M€ a également été comptabilisée sur l'exercice, constituée d'une dépréciation intégrale du goodwill pour 94 M€ et d'une dépréciation de créances de la SCS Cambria vis-à-vis du partenaire Cambria pour 24 M€.

Pour mémoire, depuis le 30 juin 2016, les créances financières (avances en compte courant) consenties à la SCS Cambria étaient dépréciées à hauteur de 30 M€. Cette dépréciation a été reprise au 30 juin 2017 du fait de l'intégration globale de la SCS (cf. note 10.3).

(2) Cf note 1.2. de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) En 2016, une modification de la législation fiscale avait entraîné un changement des conditions d'exigibilité de la Tascom. Ce changement avait généré au 31 décembre 2016, la comptabilisation de la Tascom 2015 (charge de 67 M€) et la Tascom 2016. La charge de la Tascom 2015 avait été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels courants » afin d'éviter une double charge dans le résultat opérationnel courant 2016.

3.5 STOCKS

Principes Comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite soit au dernier

prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	2017	2016
Valeur brute	5 046	5 395
Dépréciation	(136)	(130)
VALEUR NETTE	4 910	5 265

Évolution de la dépréciation

(en M€)	2017	2016
Au 1^{er} janvier	(130)	(146)
Dotations nettes des reprises	(9)	14
Variations de périmètre et écarts de conversion	3	2
AU 31 DÉCEMBRE	(136)	(130)

Aucun stock n'est donné en nantissement de dettes.

NOTE 4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le résultat d'exploitation courant.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les crédits à la clientèle, les stocks, les créances clients et les autres créances courantes.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes finançant l'activité de crédit, des dettes fournisseurs et des autres dettes courantes.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les locations-financement mais hors décalages de trésorerie.

4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels (en M€)	Auchan Retail		Immochan		Oney Bank		Autres activités		Holdings et Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits des activités ordinaires externes	52 002	51 718	667	634	486	461		8			53 155	52 820
Produits des activités ordinaires internes	9	9	6	9	14	15			(30)	(33)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	52 011	51 727	673	643	500	475		8	(30)	(33)	53 155	52 820
Résultat d'exploitation courant	621	887	229	199	59	86		(6)	27	(6)	935	1 159
Autres produits et charges opérationnels											(173)	(78)
Résultat d'exploitation											762	1 081
Coût de l'endettement financier net											(39)	(35)
Autres produits financiers											15	33
Autres charges financières											(12)	(91)
Charge d'impôt											(255)	(160)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence											(2)	(5)
Résultat net des activités poursuivies											470	824
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession											40	(21)
RÉSULTAT NET											509	803
Actifs sectoriels	24 271	25 397	4 636	4 339	2 914	2 787	0	0	57	18	31 878	32 541
Passifs sectoriels	12 843	13 595	493	408	2 595	2 531	0	0	38	27	15 969	16 560

Autres informations (en M€)	Auchan Retail		Immochan		Oney Bank		Autres activités		Holding et éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Investissements bruts	1 342	1 450	365	317	13	14	1	12			1 721	1 793
Dotations aux amortissements	1 269	1 276	208	218	10	8		1			1 488	1 503
Pertes de valeur, nettes des reprises ⁽¹⁾	(185)	(40)	(64)	(37)							(249)	(77)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾⁽²⁾	(60)	(97)	(13)	(4)	(18)	(16)	(0)	(0)	(8)	(1)	(99)	(118)

(1) () = charges.

(2) Charges significatives : dotations/reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants, des crédits à la clientèle et des provisions pour risques et charges).

4.2 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en M€)	France		Europe occidentale hors France		Europe Centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits des activités ordinaires	19 270	19 219	9 977	9 887	10 411	9 896	14 355	14 535	(858)	(718)	53 155	52 820
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 744	5 402	4 018	4 008	4 211	4 187	7 034	7 714			21 007	21 311

4.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'Auchan Holding et de ses filiales :

(en M€)	2017	2016
<i>Goodwill</i>	3 692	3 700
Autres immobilisations incorporelles	1 052	1 078
Immobilisations corporelles	11 636	12 105
Immeubles de placement	4 627	4 427
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	21 007	21 311
Participations dans les sociétés mises en équivalence	184	195
Crédits à la clientèle - activité de crédit - non courants	1 265	1 192
Stocks	4 910	5 265
Crédits à la clientèle - activité de crédit - courants	1 647	1 630
Créances clients	526	489
Autres créances courantes	2 339	2 459
Actifs sectoriels	31 878	32 541
Autres actifs financiers non courants	504	542
Dérivés actifs non courants	129	203
Actifs d'impôts différés	350	318
Créances d'impôt exigible	113	175
Dérivés actifs courants	52	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 619	2 381
Actifs détenus en vue de la vente		263
TOTAL DES ACTIFS	35 645	36 541

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'Auchan Holding et de ses filiales :

(en M€)	2017	2016
Provisions non courantes	282	345
Dettes finançant l'activité de crédit non courantes	928	984
Provisions courantes	247	223
Dettes finançant l'activité de crédit courantes	1 387	1 299
Dettes fournisseurs	8 799	9 312
Autres dettes courantes	4 325	4 396
Passifs sectoriels	15 969	16 560
Capitaux propres	13 281	12 902
Emprunts et dettes financières non courantes	3 728	3 713
Dérivés passifs non courants	22	34
Autres dettes non courantes	341	1 274
Passifs d'impôts différés	627	654
Emprunts et dettes financières courantes	1 487	1 102
Dérivés passifs courants	52	48
Dettes d'impôt exigible	140	132
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		121
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	35 645	36 541

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	2017	2016
Rémunérations du personnel après charges sociales et main d'œuvre externe	6 146	5 844
Intéressement et participation	236	274
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	(103)	(91)
Avantages au personnel et paiements en actions ⁽¹⁾	16	17
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	6 295	6 043

(1) Dont charges comptabilisées en 2017 au titre des régimes à prestations définies, y compris dotation nette de reprise pour -13 M€ et autres avantages au personnel long terme pour 3 M€, contre 16 M€ en 2016.

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 341 399 salariés en 2017, contre 342 709 en 2016.

5.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes Comptables

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recense et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, Auchan Holding et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 450 M€ en 2017 (443 M€ en 2016).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'Auchan Holding et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation

d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour Auchan Holding et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, Auchan Holding les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, Auchan Holding et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

Les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC) et les indemnités de rupture légale en Italie (TFR).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée A-. AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les engagements des sociétés du périmètre de consolidation en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrières légales, dites « TFR » (*Trattamento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par les filiales d'Auchan Holding en Italie ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 188 M€ au 31 décembre 2017 (contre 210 M€ au 31 décembre 2016), dont 12 M€ au titre des autres avantages à long terme et 176 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	2017		2016	
	France	Italie	France	Italie
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	2,00 %	1,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,30 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	1,50 %

En France et en Italie, le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de durée équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. L'hypothèse retenue fin 2017 est une augmentation de l'inflation de 2 % en France et en Italie.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du périmètre de consolidation d'Auchan holding.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 6 % en France et de 4 % en Italie (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en M€)	2017	2016
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	385	353
Coût financier	7	8
Coût des services rendus	16	14
Coût des services passés	2	2
Réductions liquidations ⁽¹⁾	(5)	
Prestations payées	(6)	(17)
Écarts actuariels	(28)	16
Écarts de conversion		
Autres	1	9
Variation de périmètre		
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	372	385
• dont engagements financés	270	279

(1) Le poste « réductions/liquidations » correspond principalement à la reprise de provision pour indemnités de départ à la retraite liée à la réorganisation des services d'appui d'Auchan Retail France.

L'estimation des cotisations qui seront payées au titre de 2018 s'élève à 8 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	2017	2016
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	185	174
Rendements attendus des actifs	3	3
Cotisations payées	15	19
Prestations payées	(0)	(9)
Écarts actuariels	(7)	(2)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	196	185

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	2017	2016
Actif en euros	51 %	51 %
Fonds Club 3	47 %	47 %
Actions	2 %	2 %

L'actif en euros est investi essentiellement en obligations d'État ou d'émetteurs de qualité (81,50 %), en actions de grandes valeurs internationales (11,00 %) ainsi qu'en immobilier de bureaux (7,50 %).

Le Fonds Club 3 est investi pour 70 % minimum dans l'actif en euros et pour 30 % maximum dans une poche diversifiée apportant une plus grande exposition aux actifs de croissance.

Le portefeuille actions est investi intégralement en OPCVM multistratégies. L'allocation stratégique en actions est de 70 % Europe et 30 % reste du monde.

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, Auchan Holding et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros (actif général et Fonds Club 3 composé d'actions et d'obligations) avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et de capital pour le Fonds Club 3, et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2017 ont été fixés respectivement à 3,00 % pour l'actif en euros, 2,74 % pour le Fonds Club 3. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2018 est de 0,50 % pour l'actif en euros et 0 % pour le Fonds Club 3.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	2017			2016		
	Total	Dont France	Dont Italie	Total	Dont France	Dont Italie
Valeur actualisée des obligations	372	264	99	385	273	104
Juste valeur des actifs	(196)	(190)		(185)	(179)	
Déficit/(excédent)	176	74	99	200	94	104
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	176	74	99	200	94	104

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	2017	2016
Provision au bilan au 1^{er} janvier	200	179
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(21)	18
• dont écarts actuariels sur les passifs du régime	(28)	16
• dont écarts actuariels sur les actifs du régime	7	2
Charges nettes	17	21
Cotisations payées	(15)	(19)
Prestations payées	(6)	(8)
Autres	1	9
Variation de périmètre		
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	176	200

Le montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2017 à (75) M€ net d'impôt, contre (60) M€ au 31 décembre 2016.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	2017	2016
Coût des services rendus	16	14
Coût financier net	4	5
Coût des services passés	2	2
Réductions, liquidations	(5)	0
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	17	21
• dont charges de personnel	13	16
• dont autres produits et charges financiers	4	5

5.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes Comptables

En contrepartie des services rendus, la société Auchan Holding SA a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuites d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne

annualisée du titre Auchan Holding. La valorisation du titre Auchan Holding est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle Black and Scholes (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

Auchan Holding a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à condition de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à condition de présence et de performance : application d'un modèle Black & Scholes (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

5.3.1 Plans d'options d'achat d'actions attribuées par Auchan Holding SA ⁽¹⁾**Évolution du nombre d'options et du prix d'exercice moyen pondéré sur les périodes 2017 et 2016**

	2017		2016	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)	Nombre d'options
Options en début d'exercice	413,24	20 876	409,23	27 316
Correction du nombre d'options ⁽²⁾		403		
Options émises durant l'exercice				
Options exercées durant l'exercice	397,61	10 064	391,03	5 374
Options annulées ou perdues	407,75	615	391,03	1 066
Options échues	-	-	-	-
Options en fin d'exercice	413,11	10 600	413,24	20 876
• Fourchette de prix	408,04/426,34		391,03/435,94	
• Durée de vie contractuelle moyenne pondérée	17 mois		32 mois	
Options exerçables en fin d'exercice	-	-	-	-

(1) Les plans attribués par les filiales Oney Bank sont peu significatifs à l'échelle du périmètre de consolidation.

(2) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Paramètres de calcul au 31 décembre 2017 de la juste valeur des différents plans existants

	Plan attribué au cours de l'année			
	2017	2016	2015	2014
Juste valeur des options	NA	NA	23,64	7,95
Prix de l'action (valeur 2017)	NA	NA	428,02	428,02
Prix d'exercice	NA	NA	408,04	426,34
Volatilité attendue	NA	NA	3,96 %	3,96 %
Durée de vie résiduelle de l'option	NA	NA	20 mois	8 mois
Dividendes attendus	NA	NA	1,520 %	1,520 %
Taux d'intérêt sans risque	NA	NA	0,000 %	0,000 %
Type de modèle	NA	NA	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité historique issue du rendement du titre sur 8 années.

5.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Holding SA ⁽¹⁾**Évolution du nombre d'actions gratuites**

	2017 ⁽¹⁾
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	7 622
Correction du nombre d'actions gratuites ⁽²⁾	174
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	
Actions gratuites remises durant l'exercice	
Actions gratuites annulées ou perdues	
Actions gratuites en fin d'exercice	7 796

(1) Les plans attribués par les filiales Oney Bank sont peu significatifs à l'échelle du périmètre de consolidation.

(2) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

- Date de mise en place du plan 2016/2018 : 31 août 2016.
- Valeur de l'action sous-jacente : 428,01 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} septembre 2018.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} septembre 2020.
- Date de mise en place du plan 2016/2018 : 31 août 2016.
- Valeur de l'action sous-jacente : 428,01 €.
- Date d'attribution définitive : 1^{er} septembre 2020.
- Fin de la période de conservation : 1^{er} septembre 2022.

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. L'un des deux plans est, en outre, assorti d'une condition de performance.

Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Holding. À ce titre un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font, en majeure partie, via des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Plans d'intéressement

Nom Plan	Condition	Plan	Date mise en place	Sous-jacent	Date d'attribution	Durée
ILT*	Présence	2013/2017	01/07/2013	Valeur de l'action Auchan Holding, principalement	30/06/2017	48 mois
ILT*	Présence	2014/2018	01/05/2014	Valeur de l'action Auchan Holding, principalement	30/04/2018	48 mois
RCV*	Présence	2015/2019	01/10/2015	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2019	43 mois
RCV*	Présence	2016/2020	01/10/2016	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2020	43 mois
RCV*	Présence	2017/2021	01/10/2017	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2021	43 mois
ILT*	Présence et Performance	2014/2018	01/05/2014	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2018	48 mois
ILT*	Présence et Performance	2015/2019	01/10/2015	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2019	43 mois

* ILT : intéressement long terme.

* RCV : rémunération création de valeur.

Les conditions de performances sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'options d'achat d'actions attribuées par Auchan Holding SA :

- la dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2017 à 0,9 M€ contre 2 M€ au 31 décembre 2016 ;
- l'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à +0,6 M€ en 2017 (+0,3 M€ en 2016).

Pour les plans d'ILT (intéressement long terme) et RCV (Rémunération Création de Valeur) :

- la dette au 31 décembre 2017 s'élève à 9,5 M€ (hors charges sociales) ;
- les charges relatives aux plans énoncés ci-dessus s'élèvent à 6 M€ en 2017 (hors charges sociales).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes Comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 2.1.5.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels

événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur significatives sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Montants bruts	
	2017	2016
Valeur brute au 1^{er} janvier	4 708	4 648
Variation liée à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	148	
Autres acquisitions	13	
Cessions		(4)
Écarts de conversion ⁽²⁾	(6g)	67
Virements de poste à poste		
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽³⁾		(3)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE	4 801	4 708

(1) Principalement Goodwill SCS Cambria et goodwill Karavan – cf. note 3.4.

(2) Écarts de conversion principalement en rouble russe pour -24 M€ et par le yuan chinois pour -37 M€.

(3) En 2016, goodwill Alinéa reclassé sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » – cf. note 2.6.

Variation des pertes de valeur

(en M€)	Pertes de valeur	
Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2016		1 001
Pertes de valeur de la période ⁽¹⁾		2
Cessions		
Écarts de conversion		5
Virements de poste à poste		
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016 ⁽²⁾		1 008
Pertes de valeur au 1^{er} janvier 2017		1 008
Pertes de valeur de la période ^{(1) (3)}		105
Cessions		
Écarts de conversion		(4)
Virements de poste à poste		
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017 ⁽²⁾		1 109

(1) Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 7 M€ en 2017 (Retail Chine) contre 2 M€ en 2016 (cf. Notes 3.4).

(2) Détail par pays/métier donné ci-après.

(3) Principalement Goodwill SCS Cambria – cf. note 3.4

Valeurs nettes

(en M€)

Au 1 ^{er} janvier 2016	3 647
Au 31 décembre 2016	3 700
Au 1 ^{er} janvier 2017	3 700
AU 31 DÉCEMBRE 2017	3 692

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont indiquées en Note 6.6.

Les principaux *goodwill* par pays/métier en valeur nette sont les suivants :

(en M€)	2017	2016
Retail Holding	3	3
Retail France	1 438	1 441
Retail Espagne	178	178
Retail Italie (dont pertes de valeur de 94 M€ en 2017, 3 M€ en 2016)	371	368
Retail Portugal	178	177
Retail Pologne	282	267
Retail Russie ⁽¹⁾	407	439
Retail Chine ⁽¹⁾	566	610
Retail Taïwan	54	57
Retail Autres	111	76
Immobilier France ⁽²⁾	25	5
Immobilier Italie	19	19
Immobilier Taïwan	29	31
Immobilier autres	4	2
Autres Activités (Oney Bank et Auchan Holding)	27	27
TOTAL	3 692	3 700

(1) Dont effet de change de -32 M€ en Russie et -37 M€ en Chine.

(2) Variation du *goodwill* Immochan France suite principalement à l'opération SCI Petit Menin (Promenade de Flandre pour 19M€ - cf note 1.2).

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes Comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue sont amortis sur 5 ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2016	1 306	148	1 454
Acquisitions et développements internes	37	39	76
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises			
Cessions et mises au rebut	(6)		(6)
Écarts de conversion	(33)	8	(25)
Virements de poste à poste	2		2
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(20)		(20)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 286	195	1 481
Acquisitions et développements internes	52	45	97
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises			
Cessions et mises au rebut	(8)	(10)	(17)
Écarts de conversion	(59)		(59)
Virements de poste à poste	18	2	20
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 289	233	1 521

(1) Immobilisations Alinéa reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2016	252	110	362
Amortissements de l'exercice	38	24	62
Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises			
Pertes de valeur, nettes de reprises	1		1
Cessions et mises au rebut	(4)	(1)	(5)
Écarts de conversion	1		1
Virements de poste à poste			
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(18)		(18)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016	270	133	403
Amortissements de l'exercice	47	36	83
Amortissements repris par voie de regroupements d'entreprises			
Pertes de valeur, nettes de reprises	1		1
Cessions et mises au rebut	(7)	(9)	(17)
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de poste à poste			
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	310	160	470

(1) Immobilisations Alinéa reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2016	1 054	38	1 092
Au 31 décembre 2016	1 016	62	1 078
AU 31 DÉCEMBRE 2017	978	73	1 051

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de dettes.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes Comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 2.1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt (cf. note 11.3).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à Auchan Holding ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- constructions (gros œuvre) -30 ans ;
- étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols -20 ans ;
- agencements et aménagements -6 ans 2/3 et 8 ans ;
- installations techniques, matériel et outillage -3 ans à 10 ans ;
- autres immobilisations -3 ans à 5 ans.

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Ainsi, sur la base de son expérience acquise en Chine et compte tenu des spécificités locales, tant immobilières (les magasins sont souvent situés dans des immeubles de centre-ville) que commerciales, Auchan Holding et ses filiales ont décidé de revoir les durées d'amortissement de ses immobilisations en Chine à compter du 1^{er} janvier 2009, de manière prospective, en considérant, dans certains cas, des valeurs résiduelles. Plusieurs études ont ainsi été réalisées en interne et par un cabinet externe afin d'apprécier ces nouvelles durées d'utilité.

Les droits d'utilisation des terrains sont comptabilisés à l'actif dans le poste immobilisations corporelles (ou immeubles de placements s'ils se réfèrent à des actifs répondant à cette qualification. Cf. Note 6.4) et sont amortis sur leurs durées d'utilité.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2016	16 364	5 318	674	22 356
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises		1		1
Autres acquisitions	487	413	477	1 377
Cessions et mises au rebut	(102)	(132)	(24)	(258)
Écarts de conversion	108	23	22	153
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(82)	(4)	2	(84)
Autres virements de poste à poste	168	166	(401)	(67)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽³⁾	(303)	(57)	(8)	(368)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	16 640	5 728	742	23 110
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises		2	8	10
Autres acquisitions	504	371	415	1 290
Cessions et mises au rebut	(240)	(171)	6	(405)
Écarts de conversion	(286)	(172)	(34)	(491)
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(15)	4	(43)	(54)
Autres virements de poste à poste	138	119	(243)	13
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées				
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	16 741	5 881	851	23 473

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 821 M€ au 31 décembre 2017 et 697 M€ au 31 décembre 2016.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(3) En 2016, immobilisations Alinéa reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2016	7 211	2 883	23	10 117
Amortissements de l'exercice	718	547		1 266
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		1		1
Pertes de valeur ⁽¹⁾	28		15	43
Reprises de pertes de valeur	(12)	(2)	(15)	(30)
Cessions et mises au rebut	(88)	(121)		(209)
Écarts de conversion	65	36	(2)	100
Reclassements en immeubles de placement	(10)	(4)		(14)
Autres virements de poste à poste	(26)	(25)		(51)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾	(156)	(61)		(217)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016	7 730	3 254	21	11 006
Amortissements de l'exercice	705	536		1 241
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		1		1
Pertes de valeur ⁽¹⁾	68	1	8	77
Reprises de pertes de valeur	(9)		(1)	(10)
Cessions et mises au rebut	(222)	(159)		(381)
Écarts de conversion	(54)	(65)	(3)	(122)
Reclassements en immeubles de placement	(8)			(8)
Autres virements de poste à poste	34			34
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées				
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 244	3 568	25	11 837

(1) Dont 16 M€ en 2016 et 36 M€ en 2017 de dotations comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » et 27 M€ en 2016 et 41 M€ en 2017 comptabilisés en « Amortissements, provisions et dépréciations » (cf. Notes 3.4 et 6.6).

(2) En 2016, immobilisations Alinéa reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Valeurs nettes

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
Au 1 ^{er} janvier 2016	9 153	2 435	651	12 239
Au 31 décembre 2016	8 910	2 474	721	12 105
AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 497	2 313	826	11 636

(1) Au 31 décembre 2017, les immobilisations en cours nettes concernent essentiellement l'activité Retail pour 808 M€.

6.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes Comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement. Les évaluations à la juste valeur des immeubles de placement sont réputées relever dans leur ensemble du niveau 3 tel que défini en note 10.4.7, nonobstant la prise en compte de certaines données observables de niveau 2. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du groupe. Pour les actifs à l'étranger, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie (« méthode DCF ») à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières. Pour les actifs localisés en France, la juste valeur indiquée en annexe correspond à des évaluations internes effectuées selon la méthode par capitalisation des revenus nets. L'évaluation réalisée consiste à appliquer aux loyers nets annualisés générés par chaque galerie marchande et parc d'activité commerciale un taux de capitalisation ajusté par catégorie d'actif en se référant aux expertises externes réalisées

sur ce pays. Chaque catégorie dépend de l'emplacement et de la taille des immeubles concernés.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux de rendement et d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Comptabilisation des droits d'entrée perçus auprès des locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales — Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 — Contrats de location, les conséquences financières de toutes les dispositions définies dans un contrat de bail sont étalées, à compter de la mise à disposition des locaux, sur la durée ferme du bail. Il en va ainsi des droits d'entrée perçus.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Au 1^{er} janvier 2016	6 149	1 940	4 209
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	170		170
Autres acquisitions	340		340
Cessions et mises au rebut	(29)	(35)	6
Amortissements de l'exercice		264	(264)
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		53	(53)
Pertes de valeur ⁽²⁾		39	(39)
Reprises de pertes de valeur		(13)	13
Écarts de conversion	(3)	22	(25)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	84	14	70
AU 31 DÉCEMBRE 2016	6 711	2 284	4 426
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises ⁽¹⁾	254		254
Autres acquisitions	337		337
Cessions et mises au rebut	(91)	(14)	(77)
Amortissements de l'exercice		215	(215)
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises		2	(2)
Pertes de valeur ⁽²⁾		74	(74)
Reprises de pertes de valeur		(20)	20
Écarts de conversion	(100)	(13)	(88)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	53	8	45
AU 31 DÉCEMBRE 2017	7 164	2 537	4 627

(1) En 2017, concerne principalement l'opération Promenade de Flandre (cf note 1.2), et en 2016 impact du partenariat GCS en Italie.

(2) Les pertes de valeur de l'exercice 2017 sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » à hauteur de 56 M€ (cf. Note 3.4).

Les immeubles de placement ont généré en 2017 des produits locatifs pour 673 M€ (656 M€ en 2016) et des charges opérationnelles directes pour 340 M€ (dont 54 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2016, ces charges opérationnelles directes représentaient 343 M€, dont 56 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2017, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 9 264 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 4 629 M€ (respectivement 8 565 M€ et 4 427 M€ en 2016).

6.5 LOCATIONS

Principes Comptables

Dans les comptes consolidés d'Auchan Holding, les contrats de location sont comptabilisés en application de la norme IAS 17 – Contrats de location, qui distingue les contrats de location-financement des contrats de location simple, et en application de l'interprétation IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, qui précise les circonstances dans lesquelles les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location doivent néanmoins être comptabilisés comme tels, conformément à IAS 17.

Un contrat de location est qualifié de location-financement quand il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Un bien que les entités du périmètre de consolidation prennent en location au titre d'un contrat considéré comme location-financement est comptabilisé dans les immobilisations pour un montant équivalent à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

L'actif immobilisé est ensuite amorti selon les règles régissant l'amortissement des immobilisations, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure. La dette est quant à elle amortie selon un échéancier déterminé à la mise en place du contrat et calculée sur la base d'un taux d'intérêt effectif annuel constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages économiques liés à la propriété sont transférés par les entités du périmètre de consolidation à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

6.5.1 LOCATIONS-FINANCEMENT

Locations-financement en tant que preneur

Paiements minimaux futurs de location-financement

(en M€)	2017			2016		
	Total	Intérêts	Principal	Total	Intérêts	Principal
À moins de 1 an	22	8	14	28	11	17
Entre 1 an et 5 ans	64	29	34	83	36	47
À plus de 5 ans	167	62	106	196	74	122
TOTAL	253	99	154	307	121	186

Le total des loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés) s'élève à 2 M€ en 2017 (4 M€ en 2016).

Au 31 décembre 2017, le total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables est de 14 M€.

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par pays

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations de placement	Total
Au 31 décembre 2016	1 119	18	922	2 058
France	3	16	6	25
Italie			21	21
Espagne	14	2		16
Pologne	36		40	75
Russie	109		19	128
Chine	953		837	1 790
Autres	5		(1)	3
AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 036	24	847	1 907
France	1	18	6	25
Italie		1	19	20
Espagne	14	5		19
Pologne	35		40	75
Russie	99		17	116
Chine	881		765	1 646
Autres	6			6

Montant en valeur nette des immobilisations en location-financement par métier

(en M€)	2017	2016
Retail ⁽¹⁾	1 495	1 613
Immobilier	411	449
Autres	1	(4)
TOTAL	1 907	2 058

(1) Dont variation du -112 M€ en Chine

6.5.2 LOCATIONS SIMPLES

Locations simples en tant que preneur

Les paiements minimaux futurs à effectuer sur contrats non résiliables correspondent aux versements pendant la durée incompressible du contrat ; si une indemnité de résiliation est prévue au contrat, celle-ci est intégrée dans la dernière échéance ; si l'indemnité est disproportionnée, les versements sont calculés sur la durée incompressible du contrat.

(en M€)	2017	2016
À moins de 1 an	632	664
Entre 1 an et 5 ans	2 014	1 936
À plus de 5 ans	2 225	2 515
TOTAL	4 870	5 115

Le montant total des paiements minimaux futurs attendus au titre de contrats de sous-location non résiliables s'élève à 113 M€ au 31 décembre 2017.

Charges de location et revenus de sous-location comptabilisés en résultat

(en M€)	2017	2016
Paiements minimaux	893	867
Loyers conditionnels (sur la base des chiffres d'affaires réalisés)	14	18
Revenus de sous-location	(22)	(23)
TOTAL	885	861

Locations simples en tant que bailleur

Les entités du périmètre de consolidation donnent en location simple des immeubles de placement qu'elles détiennent en propre ou pour lesquels elles sont elles-mêmes locataires.

Paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables

(en M€)	2017	2016
À moins de 1 an	586	671
Entre 1 an et 5 ans	1 231	1 052
À plus de 5 ans	735	672
TOTAL	2 553	2 395

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 22 M€ (21 M€ en 2016).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 156 M€ au 31 décembre 2017, contre 137 M€ au 31 décembre 2016.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

- le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.6 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Principes Comptables

La norme IAS 36 —Dépréciation des actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles, incorporelles y compris les *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par

application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comportant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9e année. Les taux de croissance perpétuelle sont déterminés sur la base des données du Fonds monétaire international.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Suite à la réorganisation pays/métier en 2016, les *goodwill* sont testés au niveau du pays et plus au niveau du canal comme ils l'étaient les années précédentes.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Auchan Holding a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'immobilier. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	2017	2016
Dépréciations :						
• dotation ⁽¹⁾	105	1	77	74	258	85
• reprise				(20)	(20)	(25)
• net	105	1	77	54	237	60
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées			(10)		(10)	(18)
TOTAL	105	1	67	54	227	42

(1) En 2017, dont 210 M€ classés en « Autres produits et charges opérationnels » contre 47 M€ en 2016 (cf. Note 3.4) et 48 M€ de dépréciations sur immobilisations classées en « Amortissements, provisions et dépréciations » contre 38 M€ en 2016.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comportant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2017.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par Auchan Holding est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les résultats des tests de dépréciation 2017 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 39 M€ sur les actifs d'Auchan Retail et de 56 M€ sur les actifs d'Immochan.

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations individuellement significatives (210 M€ au total, dont 105 M€ portant sur des *goodwill*) ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

En 2017, Auchan Holding a déterminé des taux d'actualisation différenciés pour ses trois principales activités : Retail/Immobilier/Banque. Ces taux sont les suivants :

	2017			2016		
	Retail	Immobilier	Banque	Retail	Immobilier	Banque
France	5,78 %	3,85 %	9,19 %	5,47 %	3,97 %	7,95 %
Luxembourg	5,84 %	3,91 %	9,19 %	5,52 %	4,00 %	7,95 %
Espagne	6,39 %	4,44 %	9,99 %	6,61 %	5,01 %	9,55 %
Portugal	7,69 %	5,52 %	11,94 %	8,52 %	6,80 %	12,45 %
Italie	6,43 %	4,43 %	10,09 %	6,49 %	4,91 %	9,45 %
Pologne	6,66 %	4,64 %	10,32 %	6,67 %	5,05 %	9,56 %
Hongrie	8,15 %	5,95 %	12,42 %	8,88 %	7,11 %	12,90 %
Roumanie	7,35 %	5,24 %	11,31 %	7,72 %	6,02 %	11,10 %
Ukraine	13,65 %	10,69 %	20,74 %	14,20 %	12,07 %	20,95 %
Russie	8,07 %	5,86 %	12,44 %	8,75 %	6,99 %	12,72 %
Chine	7,15 %	5,06 %	11,13 %	7,23 %	5,59 %	10,48 %
Taiwan	6,35 %	4,37 %	9,83 %	6,39 %	4,78 %	9,10 %
Tunisie	8,56 %	-	-	8,49 %	-	-
Vietnam	7,28 %	-	-	7,24 %	-	-
Sénégal	8,31 %	-	-	7,94 %	-	-

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+50 bps) et sur le taux de croissance à long terme (50 bps) n'ont pas mis en

évidence de scénario probable qui conduirait à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable d'autres actifs que ceux exposés ci-dessus.

6.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Sûretés

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes.

Engagements

(en M€)	2017	2016
	Total	Total
Options sur terrains et immeubles ⁽¹⁾	155	104
<i>dont sur immeubles de placement</i>	108	63
Achats sous condition d'immobilisations futures ⁽²⁾	675	695
<i>dont sur immeubles de placement</i>		

(1) Les engagements d'options sur terrains et immeubles augmentent notamment en France de 50 M€ (activité Immobilier principalement).

(2) Les engagements d'achats sous conditions d'immobilisations futures diminuent de 20 M€ : baisse notamment en Chine (activité Retail pour 51 M€ et activité Immobilier pour 29 M€) et en Italie (activité Retail pour 14 M€) compensées par une hausse de l'activité Retail en Russie (74 M€).

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

7.1 DÉTAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (EN M€)

Principes et méthodes comptables cf. point 2.1.3 « Périmètre et méthodes de consolidation »

Branche/métier	Sociétés	« Pays »	% d'intérêt		Valeur d'équivalence *	
			2017	2016	2017	2016
Auchan Retail	dont principalement :				25	18
	ARMA Inv	Pologne	25 %	49 %	5	
	XIAO HEHE	Chine	40 %	40 %	2	2
	SMG ⁽¹⁾	Tunisie	10 %	10 %	9	11
Immochan	dont principalement :				159	177
	PLAINE DU MOULIN A VENT, SCI ⁽²⁾	France		50 %		22
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	33
	ALLIAGES ET TERRITOIRES	France	50 %	50 %	13	10
	C.C. ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	42	44
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	20	21
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	17	18
	GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, SA	Luxembourg	20 %	20 %	21	22
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	8	7
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					184	195

(1) Bien que la participation d'Auchan Retail International dans SMG ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, compte tenu du pacte d'actionnaires signé en octobre 2012, Auchan Retail International exerce une influence notable en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

(2) Remboursement de capital de 20 M€ par la Plaine du Moulin à Vent (Immochan France), suite à la cession des actifs en décembre 2016.

* Aucune valeur de goodwill prise en considération dans la valeur de mise en équivalence de ces participations.

7.2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (À 100 % ET EN M€)

	2017				2016			
	Total Bilan	Capitaux propres	Produits des activités ordinaires	Résultat net	Total Bilan	Capitaux propres	Produits des activités ordinaires	Résultat net
Holding et Autres								
Auchan Retail	335	43	592	2	464	12	661	(2)
Immochan	1 349	514	105	(2)	1 402	556	66	(7)
Oney Bank								
TOTAL ⁽¹⁾	1 683	556	697	0	1 865	567	727	(9)

(1) Données hors Anthousa/Furshet (non communiquées)

Variation

(en M€)	2017	2016
Au 1^{er} janvier	195	189
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	(2)	(5)
Distribution et remboursement de capital ⁽¹⁾	(29)	(2)
Participations acquises		
Acquisitions et augmentations de capital ⁽²⁾	17	15
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)		
Écarts de conversion	3	(2)
AU 31 DÉCEMBRE	184	195

(1) En 2017, remboursement de capital de 20 M€ par la Plaine du Moulin à Vent (Immochan France), suite à la cession des actifs en décembre 2016.

(2) En 2017 la variation concerne principalement les augmentations de capital des mises en équivalence d'Immochan France pour 6 M€, de Retail Pologne pour 5 M€, de Retail France pour 3 M€ et de Retail Chine 2 M€. En 2016, cession de 50 % des titres Alliages et Territoires au Groupe Dalian Wanda, entraînant la perte de contrôle et le passage en mise en équivalence.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Gestion du capital

La politique d'Auchan Holding consiste à disposer d'une base de capital solide assurant la confiance des investisseurs et des créanciers et lui permettant de contribuer au développement de ses activités.

8.1.2 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2017, le capital d'Auchan Holding est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 7 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valfrance et Oney Val, et via les sociétés destinées à l'actionariat des salariés étrangers (Valauchan

Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA). Seules les sociétés destinées à l'actionariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.3 Nombre d'actions composant le capital social

	2017	2016
Au 1^{er} janvier	30 639 965	31 654 416
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(445 275)	(1 014 451)
AU 31 DÉCEMBRE	30 194 690	30 639 965

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 603 893 800 €. Il est divisé en 30 194 690 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2016, le capital social était de 612 799 300 € (soit 30 639 965 actions au nominal de 20 €).

8.1.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au cours de l'année 2017, dans le cadre, notamment, du dénouement de plans d'options sur actions et d'attribution d'actions gratuites, le nombre d'actions propres acquises par Auchan Holding SA s'élève à 175 826 actions pour un montant de 75 M€. Par ailleurs, Auchan Holding SA a annulé 445 275 actions propres. Au 31 décembre 2017, le nombre total d'actions propres détenues par Auchan Holding SA et ses filiales s'élève à 437 404 actions (contre 770 452 actions à fin 2016). 62 566 actions Auchan Holding SA sont détenues par Auchan Holding SA pour un coût de transaction de 27 M€ (dont

18 434 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions pour le management d'Auchan Holding pour un coût d'acquisition de 8 M€) et 374 838 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Val Italia SCA, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour un coût d'acquisition de 125 M€, dans le cadre de l'actionariat des salariés.

Par ailleurs, Auchan Holding SA est engagé à racheter 546 actions propres transitoirement détenues par les salariés pour 1 M€.

Au 31 décembre 2017, les actions propres détenues par Auchan Holding SA représentent 0,2 % de son capital.

8.1.5 Réserve légale

La réserve légale d'Auchan Holding SA s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2017, contre 63 M€ au 31 décembre 2016.

8.1.6 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1^{er} janvier 2016	(554)	13	29	2	(46)	(556)
Variation	135	(12)	(31)		(14)	78
AU 31 DÉCEMBRE 2016	(419)	1	(2)	2	(60)	(478)
Au 1^{er} janvier 2017	(419)	1	(2)	2	(60)	(478)
Variation	(196)	1	(8)		15	(188)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(615)	2	(10)	2	(45)	(666)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du groupe) :

(en M€)	2017	2016
Pologne	17	(20)
Hongrie	(41)	(40)
Chine continentale	218	366
Taiwan	21	25
Russie	(525)	(452)
Ukraine	(152)	(145)
Hong Kong	(125)	(141)
Roumanie	(22)	(11)
Tunisie	(4)	(2)
Vietnam	(2)	1
TOTAL	(615)	(419)

8.1.7 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 3 369 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital des filiales en Chine continentale et à Taïwan (activités Retail et Immobilier) pour 3 201 M€ (en augmentation de 578 M€), de Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Val Italia SCA, Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour 191 M€.

8.1.8 Dividendes

Le 7 mars 2018, un dividende de 165 M€, correspondant à 5,48 € par action a été proposé par le Directoire à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Le dividende au titre de l'exercice 2016, versé le 9 juin 2017 par Auchan Holding SA, s'est élevé à 351 M€ (11,55 € par action), dont 1 M€ revenant aux actions propres.

L'affectation du résultat 2017 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Conformément à la législation fiscale française, le dividende mis en paiement en 2017 au titre du résultat 2016 a donné lieu au versement d'une contribution fiscale additionnelle à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 3 % du montant du dividende brut tel que voté par l'Assemblée générale. Au 31 décembre 2017, cette contribution, à la charge d'Auchan Holding, s'élève à 11 M€.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes Comptables

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net — part du groupe — de l'exercice par le nombre moyen

pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net — part du groupe — de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour Auchan Holding, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies — part du groupe — des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	2017	2016
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	30 639 965	31 654 416
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(770 452)	(1 149 074)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(82 368)	(460 261)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	295 514	587 453
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	30 082 659	30 632 534
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)	11 054	15 787
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	30 093 713	30 648 321

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	30 082 659	30 632 534
Résultat net — part du groupe (en M€)	275	590
Par action (en €)	9,14	19,27
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées (en M€)	40	(21)
Par action (en €)	1,33	(0,69)
Résultat net des activités poursuivies — part du groupe (en M€)	235	611
Par action (en €)	7,81	19,96

Résultat dilué par action	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	30 093 713	30 648 321
Résultat net — part du groupe (en M€)	275	590
Par action (en €)	9,14	19,26
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées (en M€)	40	(21)
Par action (en €)	1,33	(0,69)
Résultat net des activités poursuivies — part du groupe (en M€)	235	611
Par action (en €)	7,81	19,94

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes Comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Provisions non courantes

(en M€)	Litiges fiscaux			Autres litiges	Avantages au personnel	Divers	Total
	Hors impôt sur les bénéfices	Impôt sur les bénéfices					
Au 31 décembre 2016	5	36	1	200	103	345	
Dotations ⁽¹⁾	7	2		24	1	35	
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾	(7)		(1)	(27)	(47)	(82)	
Reprises de provisions sans objet					(1)	(1)	
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global ⁽³⁾				(20)		(20)	
Reclassements et autres mouvements		1		2	2	5	
AU 31 DÉCEMBRE 2017	5	39		179	59	282	

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 16 M€.

(2) Concernent essentiellement Auchan Retail Espagne (36 M€) suite au dénouement d'un litige (décision judiciaire sans recours possible) et les avantages au personnel d'Auchan Retail France (19 M€).

(3) Ces (20) M€ sont relatifs aux écarts actuariels sur avantages au personnel (dont (7) M€ pour Auchan Retail International et (6) M€ pour Auchan Retail France).

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Provisions pour garanties	Avantages au personnel	Divers	Total
Au 31 décembre 2016	1	129	10	10	73	223
Dotations ⁽¹⁾		28	10	1	56	95
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾		(27)			(8)	(35)
Reprises de provisions sans objet ⁽³⁾		(26)	(10)		(5)	(40)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global						
Reclassements et autres mouvements	(1)	2		(3)	6	4
AU 31 DÉCEMBRE 2017		106	10	8	123	247

(1) Autres litiges : concernent les litiges fournisseurs et divers tiers pour 20 M€ et les litiges avec le personnel pour 8 M€.

Les 56 M€ de dotations au titre de litiges divers correspondent notamment pour 26 M€ à la provision pour réorganisation d'Auchan Retail France (cf. Note 1.2), pour 9 M€ aux provisions techniques de réassurance chez Oney Holding Limited (Malte).

(2) Autres litiges : concernent pour 26 M€ les litiges avec des fournisseurs et divers tiers et pour 7 M€ les litiges avec le personnel.

(3) Autres litiges : correspondant en partie à des risques et à des litiges dénoués en 2017 à hauteur de l'excédent de provisions par rapport à la charge constatée. Les reprises de provisions sans objet concernent pour 15 M€ des litiges fournisseurs et divers et pour 11 M€ des litiges avec le personnel.

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par Auchan Holding et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

À la connaissance d'Auchan Holding et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'Auchan Holding et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS HORS ACTIVITÉ DE CRÉDIT

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE (HORS FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT)

Principes Comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de

marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par Auchan Holding est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

La dette financière nette s'entend hors financement des encours à la clientèle de l'activité de crédit.

10.1.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

(en M€)	2017	2016
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	5 214	4 815
<i>non courants</i>	3 728	3 713
<i>courants</i>	1 487	1 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 619)	(2 381)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(131)	(211)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾		
Endettement financier net	2 464	2 223
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net ⁽²⁾	23	(26)
Appels de marge actifs sur dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ⁽¹⁾		
Autres actifs de placement court terme ⁽³⁾	(17)	(5)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 470	2 192

(1) Plusieurs accords d'appel de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2017, ils représentent un passif de 41 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Dont instruments dérivés liés à l'activité de crédit (y compris les instruments dérivés couvrant des financements émis par Auchan Holding) : (21) M€ en 2017 et (7) M€ en 2016.

(3) Dont instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » détenus par les entités chinoises pour 17 M€ au 31 décembre 2017.

10.1.2 VARIATION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE (hors financement de l'activité de crédit)

(en M€)	31 décembre 2016	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31 décembre 2017
Emprunts et dettes financières	4 815	404	(43)	24	14	5 214
<i>non courants</i>	3 713	791	(20)	42	(799)	3 728
<i>courants</i>	1 102	(387)	(23)	(18)	813	1 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 381	314	(82)	6		2 619
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(211)	37		43	1	(131)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture						
Endettement financier net	2 223	126	39	61	15	2 464
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(26)	51	(1)		(1)	23
Appels de marge actifs sur dérivés non qualifiés d'instruments de couverture	(5)	(13)	1			(17)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 192	164	39	61	14	2 470

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2017	2016
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	59	50
Coût de l'endettement financier brut :	(98)	(87)
• <i>Charge d'intérêt</i>	(152)	(155)
• <i>Résultat de couvertures</i>	54	68
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(39)	(35)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 39 M€ (contre 35 M€ en 2016).

La variation est principalement liée à la hausse du coût de l'endettement financier brut dont notamment une baisse du résultat de couvertures de 14 M€.

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des actifs

financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les impacts résultat des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net.

(en M€)	2017		2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions d'autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾		(2)	16	
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽²⁾	21	(63)	14	(66)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :	44	(2)	9	(34)
• reprise de dépréciation des autres actifs financiers	31		9	(1)
• dotation pour dépréciation des autres actifs financiers		(2)		(33)
• autres provisions nettes des reprises	13			(0)
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs		(4)		(5)
Produits des participations	5		3	
Autres ⁽³⁾	10	(6)	14	(8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	80	(77)	56	(114)

(1) En 2016, ce poste comprend la plus-value de cession des titres Visa Europe par Oney Bank.

(2) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupes, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

(3) Cette ligne intègre notamment le coût des lignes de crédit : à savoir les commissions de non-utilisation ainsi que l'amortissement des frais de mise en place.

10.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes Comptables

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Ces justes valeurs sont déterminées sur la base de données de marché disponibles auprès de contributeurs externes et intégrées au sein du logiciel de valorisation.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La plupart des dérivés utilisés par Auchan Holding sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de

réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger :

- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash-flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat en même temps que la transaction. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat ;
- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

Les instruments dérivés dont la maturité à l'origine est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs

non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants.

Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Au 31 décembre 2017, ces dérivés figurent au bilan en valeur de marché en actifs et passifs courants et non courants.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction Générale d'Auchan Holding est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.4.1 Produits et charges sur instruments financiers

Comptabilisés en résultat

(en M€)	2017	2016
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	52	40
Produits d'intérêts sur les prêts et créances émis par l'entreprise	2	2
Produits perçus au titre des actifs disponibles à la vente	8	5
Gain net de change	15	
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)	11	
Profits nets sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	2	5
Profits nets sur instruments dérivés dans le cadre des couvertures de juste valeur	75	93
Gain de valeur sur actifs disponibles à la vente	31	-
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie		1
Produits sur instruments financiers	196	146
Commissions d'engagement	6	6
Charges d'intérêts sur passifs financiers évalués au coût amorti	64	44
Pertes nettes de change	10	4
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)	54	48
Pertes nettes sur passifs financiers dans le cadre des couvertures de juste valeur	113	137
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	2	25
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	1	
Charges sur instruments financiers	250	264
RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(54)	(118)

(1) En 2016, dont 30 M€ pour Retail Italie.

Le résultat ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs ou de passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat et donc au coût amorti.

Produit total d'intérêts	54	42
Charge totale d'intérêts	71	50

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	2017	2016
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférés en résultat (cession)		
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(6)	2
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat	(2)	(33)
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger		
Écart de conversion résultant des activités à l'étranger	(348)	6

(en M€)	2017	2016
Variation de la réserve de juste valeur		
Variation de la réserve de couverture	(8)	(31)
Variation de la réserve de conversion	(348)	6

10.4.2 Risque de crédit (hors activité de crédit)

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'Auchan Holding et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidées par le Comité Financier, selon une grille de notation.

Auchan Holding travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques. Au 31 décembre 2017, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pertes de valeur hors activité de crédit

(en M€)	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers et créances clients
Solde au 1^{er} janvier 2016	12	166
Perte nette de valeur	(5)	29
Variation de périmètre		(1)
Écart de conversion		2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	6	196
Solde au 1^{er} janvier 2017	6	196
Perte nette de valeur	1	(9)
Variation de périmètre		(4)
Écart de conversion		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	7	183

10.4.3 Risque de liquidité (hors activité de crédit)

La politique d'Auchan Holding est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term Note* (EMTN) d'Auchan Holding SA et de Oney Bank SA, sous lequel sont placées des

émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Le placement obligataire privé effectué en 2012 aux États-Unis intègre une clause de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios dont :

Dettes financières nettes consolidées/EBITDA consolidé < 3,5

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'Auchan Holding.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	3 702	3 878	592	2 567	719
Emprunts auprès des établissements de crédit	618	618	232	309	77
Dettes de location-financement	155	155	13	41	101
Dettes financières diverses	383	383	350	29	4
Dettes fournisseurs	8 714	8 714	8 484	230	
Autres dettes courantes	4 163	4 164	3 997	156	12
Autres dettes non courantes	337	337		309	28
Dettes d'impôts exigibles	128	128	128		
Soldes créditeurs de banque	315	315	302	13	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	18 515	18 692	14 098	3 653	940
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	16	16	12	3	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	6	4	(1)	5	
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	33				
• sortie de trésorerie		833	833		
• entrée de trésorerie		(800)	(800)		
Autres contrats de change à terme :	14	0			
• sortie de trésorerie		862	862		
• entrée de trésorerie		(848)	(848)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	70	67	58	8	0

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2016	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	3 475	3 669	264	1 803	1 602
Emprunts auprès des établissements de crédit	325	325	82	243	
Dettes de location-financement	159	159	11	29	119
Dettes financières diverses	450	449	430	17	2
Dettes fournisseurs	9 237	9 237	9 233	4	
Autres dettes courantes	4 239	4 240	4 190	29	21
Autres dettes non courantes	1 269	1 268	14	1 177	77
Dettes d'impôts exigibles	122	123	123		
Soldes créditeurs de banque	334	334	334		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	19 611	19 803	14 680	3 302	1 821
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	12	7	5	2	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	4	5	(1)	5	1
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	30				
• sortie de trésorerie		286	286		
• entrée de trésorerie		(256)	(256)		
Autres contrats de change à terme :	29				
• sortie de trésorerie		1 057	1 057		
• entrée de trésorerie		(1 028)	(1 028)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	75	71	63	7	1

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

10.4.4 Risque de taux (hors activité de crédit)

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'Auchan Holding à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Cependant, certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont donc comptablement classées en « Actifs détenus à des fins de transaction ».

10.4.4.1 Couverture de taux

Couverture de juste valeur

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

10.4.4.2 Exposition au risque de taux (après gestion) ⁽¹⁾

(en M€)	2017	2016
Actifs financiers à taux fixe	50	150
Passifs financiers à taux fixe	3 287	3 849
Actifs financiers à taux variable	2 846	2 591
Passifs financiers à taux variable	1 925	966

(1) Hors dettes et créances d'exploitation.

Les devises de ces opérations sont l'euro, le franc suisse et le dollar US.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 115 M€ au 31 décembre 2017 contre 188 M€ au 31 décembre 2016.

Opérations de « macro-couverture » comptabilisées en « actifs détenus à des fins de transaction »

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de *caps*, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées en euro, en forint, en zloty, en roubles et en leu. La juste valeur de ces opérations est de (4) M€ au 31 décembre 2017 contre (4) M€ au 31 décembre 2016.

10.4.4.3 Analyse de la sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Auchan Holding a stressé la courbe de l'euro et des autres devises à -0,5 %/+0,5 %.

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une hausse de +0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

Sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une diminution du coût de l'endettement de 41 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 4 M€ pour l'année 2018. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2016.

Au 31 décembre 2016, elle représentait une augmentation de 67 M€ dont 2 M€ pour 2017. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

Une baisse de -0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

Sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une augmentation du coût de l'endettement de 41 M€ jusqu'à l'échéance des emprunts, dont 4 M€ pour l'année 2018. En plus de cela, une stabilité des capitaux propres tout comme en 2016.

Au 31 décembre 2016, elle représentait une diminution de 65 M€ dont 3 M€ pour 2017. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

10.4.5 Risque de change (hors activité de crédit)

Auchan Holding est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;

- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2017 sont principalement l'US dollar, le yuan, le zloty, le forint, le rouble et le leu.

10.4.5.1 Couvertures de change

Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises d'Auchan Holding ainsi que sur la valeur des actifs nets de certaines de ses filiales.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de change ne concernent que les devises indiquées dans les tableaux ci-après.

Couverture de juste valeur (fair-value hedge)

Les couvertures de change comptabilisées en couvertures de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devises mais non encore réglés. Les impacts au compte de résultat de ces instruments dérivés se compensent naturellement avec les impacts de la revalorisation des dettes fournisseurs en devises.

Couverture de flux futurs (cash-flow hedge)

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellés en devises.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

La juste valeur nette de ces instruments inscrits au bilan est de -27 M€ au 31 décembre 2017, contre 34 M€ au 31 décembre 2016, pour les seules opérations EUR/USD.

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles Auchan Holding s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux futurs de trésorerie interviennent :

Au 31 décembre 2017 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	4				
• entrée de trésorerie		10	10		
• sortie de trésorerie		(6)	(6)		
Contrats de change à terme	(31)				
• entrée de trésorerie		587	438	149	
• sortie de trésorerie		(618)	(467)	(151)	

Au 31 décembre 2016 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	(3)				
• entrée de trésorerie		57	57		
• sortie de trésorerie		(61)	(61)		
Contrats de change à terme	37				
• entrée de trésorerie		639	554	85	
• sortie de trésorerie		(602)	(522)	(80)	

Le tableau suivant présente l'exposition d'Auchan Holding au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017 (en M€)	USD
Dettes fournisseurs	71
Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾	792
EXPOSITION BRUTE	863
Contrats de change	(506)
Options de change ⁽²⁾	(151)
EXPOSITION NETTE	207

(1) Achats prévus pour l'exercice 2018.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le forint hongrois, le zloty polonais, le leu roumain, l'US dollar et le rouble russe. Bien que ces

opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Au 31 décembre 2017 (en M€)	USD	RMB	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	42		490	166	274	217
Exposition bilantielle brute	42	-	490	166	274	217
Swaps de change	(42)		(490)	(166)	(274)	(217)
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016 (en M€)	USD	RMB	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	58		607	216	255	240
Exposition bilantielle brute	58	-	607	216	255	240
Swaps de change	(58)		(607)	(216)	(255)	(240)
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-	-

Couverture d'actif net

Aucune couverture n'a été mise en place en 2017 et 2016.

10.4.5.2 Analyse de la sensibilité (hors réserves de conversion)

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes.

Une augmentation des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une diminution du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de cash-flow hedge sur les achats prévisionnels estimés.

Impact (en M€)	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	(39)	(1)

Une diminution des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une augmentation du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de cash-flow hedge sur les achats prévisionnels estimés.

Impact (en M€)	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	48	11

10.4.6 Autres risques (hors activité de crédit)

Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières, mais pour des montants non significatifs.

10.4.7 Valeurs de marché des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IAS 39, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

(en M€)	2017				2016			
	Valeur de marché			Valeur comptable	Valeur de marché			Valeur comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs détenus à des fins de transactions, dont :		2 708		2 708		2 489		2 489
• autres actifs financiers évalués à la juste valeur		89		89		108		108
• trésorerie et équivalents de trésorerie		2 619		2 619		2 381		2 381
Actifs disponibles à la vente, dont :		163		163		154		154
• titres de participation		163		163		154		154
Prêts et créances, dont :		6 025		6 025		6 049		6 049
• Autres actifs financiers non courants (hors titres de participation)		248		248		279		279
• crédits à la clientèle		2 912		2 912		2 822		2 822
• créances clients		526		526		489		489
• autres actifs financiers courants		2 339		2 339		2 459		2 459
Passifs au coût amorti, dont :	4 443	16 510		20 997	4 466	17 648		22 080
• emprunts obligataires et placements privés	3 754			3 702	3 526			3 475
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants		1 222		1 357		1 128		1 181
• dettes de location-financement		185		155		182		159
• autres dettes non courantes		341		341		1 274		1 274
• dettes finançant l'activité de crédit	689	1 636		2 316	940	1 356		2 283
• dettes fournisseurs		8 799		8 799		9 312		9 312
• autres dettes courantes		4 327		4 327		4 396		4 396
Instruments dérivés, dont :		108		108		238		238
• dérivés actifs		181		181		320		320
• dérivés passifs		73		73		83		83

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont désormais considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les

instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Non compensation des positions dérivées

Auchan Holding contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché.

Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

(en M€)	2017			2016		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	125	(35)	90	233	(10)	223
TOTAL	125	(35)	90	233	(10)	223
Passifs financiers						
Instruments dérivés	(39)	5	(34)	10	(10)	-
TOTAL	(39)	5	(34)	10	(10)	-

10.5 ACTIFS FINANCIERS

Principes Comptables

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués :

- d'une part, des parts d'OPCVM de trésorerie. Ils sont évalués à leur valeur de marché. Cette valeur est déterminée sur la base de la dernière cotation communiquée par la banque. Toute variation de cette juste valeur est constatée en résultat
- d'autre part, de la trésorerie et équivalent de trésorerie. Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de 3 mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Étant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les actifs financiers ne répondant pas aux définitions « prêts et créances », « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs détenus jusqu'à l'échéance ». Ils sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « Réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat. Toutefois, lorsqu'une moins-value latente traduit une perte prolongée ou significative sur un instrument de capitaux propres, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Lorsqu'une moins-value latente traduit une diminution des flux de trésorerie estimés sur un instrument de dette, une dépréciation est comptabilisée en résultat.

Les améliorations de valeur ultérieurement constatées sont reprises :

- pour les instruments de capitaux propres (actions et autres) : par contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- pour les instruments de dettes (obligations et autres) à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée par

contrepartie du résultat, dès lors qu'une appréciation des flux de trésorerie estimés est constatée.

La juste valeur correspond, pour les actifs cotés, au dernier cours de bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'achat. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La date de comptabilisation de ces actifs est la date de règlement.

Prêts et créances

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations non consolidées, les dépôts de garantie, les créances clients, les charges constatées d'avance, les autres prêts et les autres créances. Les actifs sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les valeurs de marché des prêts et créances sont estimées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs avec les courbes zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices avec prise en compte d'un *spread* déterminé par Auchan Holding. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

Les créances clients sont comptabilisées sous déduction éventuelle de provisions pour pertes de valeur en cas de risques de non-recouvrement.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition de Auchan Holding (hors activité de crédit) au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière ou son patrimoine.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

(en M€)	2017		2016	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	89	833	108	605
Placements détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	164		154	
Créances clients ⁽³⁾		526		489
• dont dépréciations cumulées		(117)		(96)
Prêts et créances émis par l'entreprise	250	2 339	281	2 459
• dont créances financières ⁽⁴⁾	97	87	106	112
• dont créances sur cessions d'immobilisations ⁽⁵⁾	2	8	5	5
• dont charges constatées d'avance	114	359	130	385
• dont autres créances ⁽⁶⁾	37	1 886	40	1 957
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)	504	3 698	542	3 553
dont dépréciations cumulées (hors clients)	(11)	(60)	(40)	(66)

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :

- pour la partie non courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par Auchan Holding pour des raisons prudentielles ou contractuelles ;
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêt ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.6 PASSIFS FINANCIERS

10.6.1 Emprunts et dettes financières

Principes Comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement. Les emprunts portant intérêt sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un *spread* égal au *spread* à la mise en place du financement,
- les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

10.6.1.1 Décomposition des emprunts et dettes financières

(en M€)	2017		2016	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	3 149	553	3 267	209
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	406	212	271	53
Dettes sur contrats de location-financement	143	11	149	10
Dettes financières diverses	29	354	27	422
Appel de marge – Passif		41		74
Soldes créditeurs de banques		315		334
TOTAL	3 728	1 487	3 713	1 102

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

10.6.1.2 Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), d'un emprunt

émis en Suisse pour 120 millions de francs suisses, ainsi que deux placements privés américains pour 200 et 50 millions d'US dollars.

En 2017, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire de 600 M€.

(en M€)	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2017		31/12/2016	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Société emprunteuse							
Auchan Holding SA	0,625 %	07/02/2017	07/02/2022	600	601		
Auchan Holding SA	6,000 %	15/04/2009	15/04/2019	400 ⁽¹⁾	433	400 ⁽¹⁾	446
Auchan Holding SA	3,625 %	20/06/2011	19/10/2018	250 ⁽¹⁾	257	350 ⁽¹⁾	368
Auchan Holding SA	3,000 %	28/06/2012	28/06/2019	42 ⁽³⁾	41	47 ⁽³⁾	47
Auchan Holding SA	3,500 %	28/06/2012	28/06/2022	167 ⁽³⁾	162	190 ⁽³⁾	185
Auchan Holding SA	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	650 ⁽¹⁾	675	650 ⁽¹⁾	685
Auchan Holding SA	3,625 %	20/02/2013	19/10/2018	250	258	250	266
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	400 ⁽¹⁾	428	400 ⁽¹⁾	436
Auchan Holding SA	2,250 %	24/06/2013	06/04/2023	200	215	200	220
Auchan Holding SA	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021	500 ⁽¹⁾	523	500 ⁽¹⁾	531
Auchan Holding SA	1,500 %	03/06/2014	03/06/2024	103 ⁽²⁾	109	98 ⁽²⁾	122
Auchan Holding SA	2,875 %	15/11/2010	15/11/2017			166 ⁽¹⁾	169

(1) Montants après requalification d'une partie de la dette obligataire en dette finançant l'activité de crédit en valeur comptable pour 680 M€ (cf. note 11.2).

(2) Valeur de couverture ; emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

(3) Valeur de clôture ; emprunts émis initialement pour respectivement 50 et 200 millions d'US dollars.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2017		31/12/2016	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Gallerie Commerciali Sardegnna	Euribor 6m +2,5 %	16/12/2016	16/12/2021	111	111	116	116
Auchan Russie	Mosprime 3m +0,1 %	29/05/2017	28/05/2018	56	56		
Auchan Russie	Mosprime 3m	29/05/2017	28/05/2018	72	72		
Auchan Russie	8,6000 %	23/04/2014	13/04/2017			31	31

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'Auchan Holding et ses filiales pour 1 M€ (cf. Note 8.1.4) et les dettes liées à la participation des salariés pour 20 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€) Sociétés emprunteuses	Maturité	31/12/2017		31/12/2016	
		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Auchan Holding SA	moins de 1 mois	167 ⁽¹⁾	167	81 ⁽¹⁾	81
Auchan Holding SA	de 1 à moins de 3 mois	184	184	270	270
Auchan Holding SA	de 3 à moins de 6 mois			20 ⁽¹⁾	20
Auchan Holding SA	6 mois et +			50 ⁽¹⁾	50

(1) Montant après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 11.2).

10.6.2 Autres passifs financiers

Principes comptables

Les passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par

Auchan Holding, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

(en M€)	2017		2016	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Dettes fournisseurs		8 799		9 312
Fournisseurs marchandises		7 869		8 422
Fournisseurs frais généraux		930		890
Autres dettes, dont :	341	4 325	1 274	4 396
• dettes au titre de puts sur intérêts minoritaires ⁽¹⁾	206		1 112	
• dettes sur immobilisations	4	683	3	688
• dettes fiscales et sociales		1 560		1 531
• produits constatés d'avance ⁽²⁾	68	479	77	347
• autres dettes	63	617	81	598
• cartes prépayées ⁽³⁾		986		1 232
TOTAL	341	13 124	1 274	13 708

(1) Engagements d'achats de titres qu'Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de leur filiales consolidées par intégration globale, dont en 2016, 994 M€ relatifs à l'option de vente accordée à Ruentex (option éteinte en novembre 2017, cf. note 1.2).

(2) Les « Produits constatés d'avance » non courants correspondent aux différentiels de loyer entre les loyers contractuels et les loyers de marché défavorables comptabilisés en Pologne et Roumanie dans le cadre de l'acquisition Real.

(3) Les cartes prépayées enregistrent principalement les cartes « cadeaux » émises par la Chine. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins. En Chine, ces cartes peuvent être utilisées sans limite de temps dans les magasins de l'enseigne. Au 31 décembre 2016, le passif afférent s'élevait à 1 232 M€. Au 31 décembre 2017, une étude menée par un cabinet d'actuaire a permis d'évaluer statistiquement les montants des crédits qui de façon hautement probable ne seront à terme jamais utilisés. Les produits relatifs à ce changement d'estimation ont été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » pour 40 M€ (correspondant aux crédits de plus de 5 ans - cf. note 1.2).

10.7 ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT

Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées.

Au 31 décembre 2017

(en M€)	Auchan holding et ses filiales	Hors activité de crédit	Activité de crédit
À moins de 1 an	1 012	932	80
Entre 1 et 5 ans	3 810	2 995	815
À plus de 5 ans	-	-	-
TOTAL	4 822	3 927	895

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2017) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, du ratio suivant :

Dettes financières nettes consolidées/EBITDA consolidé < 3,5

Au 31 décembre 2017 ce ratio est respecté.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, Auchan Holding estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Au 31 décembre 2016

(en M€)	Auchan holding et ses filiales	Hors activité de crédit	Activité de crédit
À moins de 1 an	797	797	-
Entre 1 et 5 ans	3 367	2 512	855
À plus de 5 ans	-	-	-
TOTAL	4 164	3 309	855

Engagements donnés

(en M€)	2017	2016
	Total	Total
Cautions données	87	86
Autres engagements donnés	60	19

Dettes assorties de garanties

(en M€)	2017	2016
	Total	Total
Dettes garanties par des cautions	411	424
Dettes garanties par des sûretés	50	
Crédits documentaires à l'importation	98	141

NOTE 11 L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

11.1 CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les modalités d'intégration des comptes de l'activité de crédit aux comptes consolidés d'Auchan Holding est décrite en la note 2.1.5.

Principes Comptables

Ce poste correspond aux opérations de crédit à la clientèle réalisées par Oney Bank et aux créances d'affacturage avec Comfactor (principalement les encours de crédit à la consommation du type prêts personnels et revolving et des créances d'affacturage) réalisées par les sociétés financières et établissements de crédit du périmètre de consolidation. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis au coût amorti.

À chaque clôture, les sociétés du périmètre de consolidation déterminent s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux futurs de trésorerie estimés, qui peuvent être évalués de manière fiable.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances, une dépréciation est calculée selon des modèles statistiques qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes de même nature, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. L'approche statistique, déclinée par pays, s'appuie sur une segmentation de l'encours par type de produit, en fonction de la situation du débiteur et du nombre de mensualités impayées. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

11.1.1 Gestion du risque de crédit client par Oney Bank

Le risque de crédit concerne principalement des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit d'Oney Bank sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque d'Oney Bank et le contrôle interne à travers les Réunions trimestrielles sur les risques.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque d'Oney Bank

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en termes de risque.

Octroi

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens du dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- des scores ;
- des règles de refus clairement établies ;
- un système de délégation et de pouvoirs ;
- des règles de justificatifs à fournir ;
- des contrôles antifraude.

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées a posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique d'Auchan Holding et des entreprises du périmètre de

consolidation est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

11.1.2 Décomposition des crédits accordés à la clientèle

Ce poste représente les créances qu'Oney Bank et ses filiales ainsi que Comfactor détiennent sur les clients. Il s'agit essentiellement de crédits à la consommation, du différé de paiement sur les cartes Oney, ainsi que des créances de l'activité de factoring exercée par Comfactor en Italie.

(en M€)	2017	2016
Valeur brute	3 269	3 260
• dont valeur brute des créances dépréciées	493	577
Dépréciation	(357)	(438)
Taux de couverture des créances dépréciées	72 %	76 %
VALEUR NETTE	2 912	2 822
• dont non courant	1 265	1 192
• dont courant	1 647	1 630

(en M€)	2017	2016
Échéances en valeur brute :	3 269	3 260
• inférieures ou égales à 3 mois	1 122	1 135
• à plus de 3 mois et inférieures ou égales à 1 an	641	641
• à plus d'1 an et inférieures ou égales à 5 ans	1 313	1 246
• à plus de 5 ans	193	239

Balance âgée des impayés

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 2 M€ au 31 décembre 2017.

Encours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 149 M€ au 31 décembre 2017. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 101 M€ au 31 décembre 2017.

Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit est de 493 M€. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve de crédit accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

11.1.3 Décomposition des pertes de valeur enregistrées

(en M€)	Crédits à la clientèle		
	Oney Bank	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	512	1	513
Perte nette de valeur	(77)		(77)
Variation de périmètre			
Reclassement			
Écart de conversion	1		1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	436	1	437
Solde au 1^{er} janvier 2017	436	1	437
Perte nette de valeur	(80)		(80)
Variation de périmètre			
Reclassement			
Écart de conversion			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	356	1	357

Le taux du risque (coût du risque/encours) est en baisse significative depuis plusieurs exercices. Malgré un contexte économique toujours fragile, la production crédit reste de qualité constante et maîtrisée.

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank a ainsi poursuivi ses objectifs de réduction du risque de crédit.

11.2 DETTES FINANÇANT L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les modalités de comptabilisation des dettes finançant l'activité de crédit sont identiques à celles des autres emprunts et dettes financières décrites en note 11.

(en M€)	2017		2016	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires	466	264	631	345
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	322	791	233	329
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires) ⁽²⁾	140	333	120	625
TOTAL	928	1 388	984	1 299

(1) Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit non courant intègrent un dépôt auprès de la Banque de France pour un montant de 331 M€ constitué pour les besoins réglementaires au titre du ratio LCR (i.e. des actifs liquides de haute qualité).

(2) Les dettes diverses courantes concernant l'activité de crédit sont notamment constituées de billets de trésorerie pour 135 M€, de certificats de dépôt pour 380 M€ et présence d'un concours bancaire pour -109 M€.

Les intérêts courus, hors ceux relatifs aux emprunts obligataires, figurent dans la rubrique « Dettes financières diverses ».

Caractéristiques des principaux emprunts obligataires

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*).

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	2017		2016	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Auchan Holding SA	2,875 %	15.11.2010	15.11.2017			330 ⁽¹⁾	337
Auchan Holding SA	3,625 %	20.06.2011	19.10.2018	250 ⁽¹⁾	257	150 ⁽¹⁾	158
Auchan Holding SA	6,000 %	15.04.2009	15.04.2019	100 ⁽¹⁾	108	100 ⁽¹⁾	112
Auchan Holding SA	1,750 %	24.04.2014	23.04.2021	100 ⁽¹⁾	105	100 ⁽¹⁾	106
Auchan Holding SA	2,375 %	12.12.2012	12.12.2022	100 ⁽¹⁾	104	100 ⁽¹⁾	105
Auchan Holding SA	2,250 %	08.04.2013	06.04.2023	100 ⁽¹⁾	107	100 ⁽¹⁾	109
Oney Bank SA	E3M +0,60 %	21.10.2016	21.10.2020	50	50	50	50

(1) Après requalification d'une partie de la dette obligataire d'Auchan Holding SA en dette finançant l'activité de crédit (cf. Note 10.6.2).

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	2017		2016	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Oney Bank SA	E3M +0,75 %	07/07/2014	09/07/2018	50	50	50	50
Oney Bank SA	E3M +0,35 %	12/12/2016	12/06/2018	50	50	50	50
Oney Bank SA	E3M +0,42 %	12/12/2016	12/12/2018	50	50	50	50
Oney Bank SA	E6M +0,60 %	27/04/2015	29/04/2019	50	50	50	50
Oney Bank SA	0,00 %	26/09/2016	24/06/2020	355	355	355	355
Oney Bank SA	E3M +0,24 %	18/10/2017	18/10/2019	50	50		
Oney Bank SA	E3M +0,70 %	31/07/2017	31/12/2021	50	50		
Oney Bank SA	E3M +0,70 %	30/11/2017	30/11/2021	75	75		
Oney Bank SA	EONIA +0,37 %	30/06/2016	28/02/2017			50	50
Oney Bank SA	EONIA +0,25 %	24/10/2016	24/05/2017			50	50
Oney Bank SA	EONIA +0,27 %	24/10/2016	26/06/2017			50	50
Oney Bank SA	E3M +0,80 %	30/12/2013	29/12/2017			75	75
Oney Bank SA	0,00 %	27/10/2016	26/01/2017			90	90
Placement HQLA France			Renouvelable	(331)	(331)	(247)	(247)
Placement HQLA Portugal			Renouvelable			(39)	(39)

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

11.3 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS**11.3.1 Produits et charges sur instruments financiers****Comptabilisés en résultat**

(en M€)	2017	2016
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	1	1
Produits d'intérêts sur les prêts et créances émis par l'entreprise	237	231
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)		16
Produits sur instruments financiers	238	249
Commissions d'engagement	3	3
Charges d'intérêts sur passifs financiers évalués au coût amorti	9	6
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés (sauf couverture de juste valeur)	3	3
Pertes de valeur sur les prêts et créances émis par l'entreprise	(80)	(77)
Variation nette de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sortis des capitaux propres	(4)	13
Charges sur instruments financiers	(69)	(52)
RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	307	300

Le résultat ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs ou de passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat et donc au coût amorti.

(en M€)	2017	2016
Produit total d'intérêts	238	232
Charge totale d'intérêts	12	8

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	2017	2016
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie		
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat	4	(13)

(en M€)	2017	2016
Variation de la réserve de couverture		

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA.

Au 31 décembre 2017, ce ratio est respecté.

11.3.2 Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 11.1 « Crédit à la clientèle » du présent document.

11.3.3 Exposition au risque de liquidité de l'activité de crédit

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	730	754	272	380	102
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 113	1 124	870	254	
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires)	473	474	333	140	1
Dettes fournisseurs	85	82	82		
Autres dettes courantes	162	162	162		
Autres dettes non courantes	4	4		4	
Dettes d'impôt exigible	12	12	12		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	2 579	2 613	1 731	778	104
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture					
Caps					
Swaps non utilisés comme couverture					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	0	0	0	0	0

(en M€) Opérations en date du 31 décembre 2016	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	977	1 008	357	444	207
Emprunts auprès des établissements de crédit	561	554	214	340	
Dettes financières diverses (dont soldes bancaires)	745	755	632	120	3
Dettes fournisseurs	75	72	72		
Autres dettes courantes	156	151	151		
Autres dettes non courantes	5	5		5	
Dettes d'impôt exigible	10	10	10		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	2 530	2 555	1 436	909	210
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture					
Caps					
Swaps non utilisés comme couverture	4		2	(2)	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	4	0	2	(2)	0

11.3.4 Exposition au risque de taux de l'activité de crédit

Couverture de taux

Couverture de juste valeur

Il n'y a pas d'opération de cette nature au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016.

Couverture de flux futurs de trésorerie (*cash flow hedge*)

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* où Oney Bank est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats financiers futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est généralement de 5 ans maximum.

La devise de ces opérations est l'euro.

La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au passif est de -1,6 M€ au 31 décembre 2017 (0 après élimination des intragroupes), contre -2,3 M€ au 31 décembre 2016 (0 après élimination des intragroupes).

Le montant comptabilisé en réserves au 31 décembre 2017 pour les opérations de taux traitées en *cash flow hedge* est de -1,6 M€ (0 après élimination des intragroupes), contre -2,7 M€ au 31 décembre 2016, avant effet des impôts différés.

Opérations de « macro-couverture » comptabilisées en *trading*

Des couvertures optionnelles de type *cap* sont également prises annuellement pour sécuriser les taux de refinancement. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont directement comptabilisées en résultat. La juste valeur des instruments inscrits à l'actif est de 0 M€ au 31 décembre 2017, contre 0 M€ au 31 décembre 2016.

Des *swaps* de devises permettent de garantir le taux d'un emprunt en devises et de se couvrir contre un risque de change. Les variations sont comptabilisées en résultat.

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie impactent le résultat.

(en M€) Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt et de devises + <i>cap</i> :					
• actifs	-	-	-	-	-
• passifs	-	-	-	-	-

(en M€) Au 31 décembre 2016	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt et de devises + <i>cap</i> :					
• actifs		3	1	1	
• passifs	4	(1)	2	(2)	

Exposition au risque de taux (après gestion)

(en M€)	2017	2016
Actifs financiers à taux fixe	1 634	1 508
Passifs financiers à taux fixe	954	187
Actifs financiers à taux variable	1 117	1 132
Passifs financiers à taux variable	479	871

Analyse de la sensibilité

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une diminution du coût de l'endettement de 3,54 M€ ;
- sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une hausse des capitaux propres de 9,28 M€, contre 5,87 M€ au 31 décembre 2016.

Une baisse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des devises engendrerait :

- sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une hausse du coût de l'endettement de 3,54 M€ ;
- sur la base de la position financière au 31 décembre 2017, une baisse des capitaux propres de 9,28 M€, contre 6,06 M€ au 31 décembre 2016.

Caractéristiques des principales dettes financières diverses

Ce poste enregistre essentiellement des billets de trésorerie, BMTN et des certificats de dépôt comme suit :

(en M€) Société emprunteuse	Maturité	31/12/2017		31/12/2016	
		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Comfactor	moins de 1 mois	59	59	80	80
Auchan Holding SA	moins de 1 mois	135	135	124 ⁽¹⁾	124
Oney Bank SA	moins de 1 mois	(59)	(59)	(43)	(43)
Oney Bank SA	de 1 à moins de 3 mois	50	50	99	99
Oney Bank SA	de 3 à moins de 6 mois	90	90	136	136
Auchan Holding SA	de 3 à moins de 6 mois			25 ⁽¹⁾	25
Auchan Holding SA	6 mois et +			70 ⁽¹⁾	70
Oney Bank SA	6 mois et +	240	240	304	304

(1) Après requalification d'une partie des billets de trésorerie en dette finançant l'activité de crédit (cf. note 10.6.1.1).

11.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT**Engagements reçus**

Les lignes de crédit à long et moyen termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées et relatives à l'activité de crédit sont détaillées dans la note 10.7

Engagements donnés

(en M€)	2017	2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	3 608	3 414

(1) Ce montant correspond aux engagements donnés par Oney Bank et ses filiales sur les cartes actives au cours des deux dernières années.

L'engagement sur les cartes inactives depuis plus de 2 ans s'élève à 3 076 M€ (contre 3 135 M€ au 31 décembre 2016). Les engagements de garantie en faveur des établissements de crédit sont de 50 M€ (contre 34 M€ en 2016).

NOTE 12 IMPÔTS**12.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS****Principes Comptables**

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêt des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En France, la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises) a remplacé, avec la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la taxe professionnelle à compter de 2010.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse d'Auchan Holding répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« *impôts dus sur la base des bénéfices imposables* »). Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles. La

charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ». En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Un impôt différé passif est constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations amortissables des entités sujettes à la CVAE, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle la CVAE est assise. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupements d'entreprises bénéficient, à partir de 2010, de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Par ailleurs, un impôt différé actif est comptabilisé sur les dépréciations d'actifs courants.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	2017	2016
Valeur brute	117	179
Dépréciation	(4)	(4)
CRÉANCES D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	113	175
Dettes d'impôt exigible	140	132

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

(en M€)	2017			2016		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	251	627	(375)	232	656	(424)
Provisions non déductibles	53	(79)	132	64	(66)	130
Immobilisations et amortissements	103	439	(336)	102	484	(382)
Immeubles de placement et amortissements	25	158	(133)	15	138	(123)
Locations-financement	(3)	13	(16)	1	26	(25)
Stocks	34	3	31	24	1	23
Avantages au personnel	2	(26)	28	3	(40)	43
Provisions réglementées	1	124	(122)	2	136	(134)
Autres	35	(6)	41	21	(23)	44
Sur déficits reportables	99		99	86	(2)	88
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	350	627	(276)	318	654	(336)

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 615 M€ (594 M€ au 31 décembre 2016) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12.

Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	2017
Échéance entre 2018 et 2022	112
Échéance entre 2023 et 2027	11
Au-delà de 2027	
Indéfiniment reportable ou sans échéance	492
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	615

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2017	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclassements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2017
Sur les différences temporelles	(424)	47	11		(29)	20	(375)
Provisions non déductibles	130	4			(3)		132
Immobilisations et amortissements	(382)	29		(1)	1	17	(336)
Immeubles de placement et amortissements	(123)	9			(24)	6	(133)
Locations-financement	(25)			1	8		(16)
Stocks	23	10				(1)	32
Avantages au personnel	43	(5)	(5)		(5)		28
Provisions réglementées	(134)	7			5		(122)
Autres	44	(7)	16		(11)	(1)	41
Sur déficits reportables	88	10			1		99
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(336)	57	11		(28)	20	(276)

12.2 CHARGE D'IMPÔT

Analyse de la charge nette d'impôt

(en M€)	2017	2016
Charges/Produits		
Impôt exigible	305	351
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs ⁽¹⁾	11	8
Impôt exigible	316	359
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels » ⁽²⁾	(4)	(26)
Variation des différences temporelles	(23)	(66)
Impact des changements de taux ⁽³⁾	(27)	(49)
Sur déficits reportables ⁽⁴⁾	(10)	(51)
Impôt différé	(60)	(166)
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels » ⁽²⁾	3	(7)
CHARGE D'IMPÔT	255	160

(1) Dont principalement 6,5 M€ sur Auchan Retail International.

(2) Impôts liés aux éléments classés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. Note 3.4).

(3) Impact du changement de taux d'impôt en France prévu pour 2022 passant de 34,43 % à 25 % pour 34 M€.

(4) En 2016, activation de déficits sur le périmètre Retail pour 55 M€ (Patinvest).

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	2017	TEI 2017	2016	TEI 2016
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	727		989	
Taux théorique (taux courant français)		44,43 %		34,43 %
Charge fiscale théorique	323		340	
Écart de taux sur sociétés étrangères	(110)	(15,1) %	(75)	(7,6) %
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture ⁽¹⁾	(34)	(4,6) %	(49)	(4,9) %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	(19)	(2,5) %	(31)	(3,2) %
Pertes fiscales de l'exercice non activées	76	10,5 %	85	8,6 %
Utilisation de déficits reportables non activés	(46)	(6,4) %	(45)	(4,5) %
Activation de déficits antérieurs	(15)	(2,0) %	(67)	(6,8) %
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	13	1,8 %	15	1,5 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	32	4,3 %	30	3,1 %
Effet fiscal des éléments comptabilisés en « Autres Produits et Charges opérationnels »	(10)	(1,3) %	(10)	(1,0) %
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	43	5,9 %	(33)	(3,3) %
Charge fiscale réelle	255		160	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI) ⁽²⁾		35,1 %		16,2 %

(1) Dont changement de taux d'impôt en France prévu pour 2022 passant de 34,43 % à 25 %.

(2) Cette augmentation de 18,9 points s'explique principalement par le produit de 41 M€ lié à l'arrêt « Stéria » en 2016.

NOTE 13 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	2017	2016
Variation du besoin en fonds de roulement :	94	(72)
• stocks	188	(458)
• créances clients	(13)	32
• dettes fournisseurs	(354)	347
• autres actifs et passifs	273	7
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit :	(59)	(104)
• crédits à la clientèle – Activité de crédit	(92)	(143)
• dettes finançant l'activité de crédit	33	39
Variation des prêts et avances consentis :	71	(101)
• augmentation des prêts et avances consentis	(34)	(143)
• diminution des prêts et avances consentis	105	42
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
• versées par les actionnaires de la société mère		
• versées lors de l'exercice de stock-options		
• versées par les intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	(537)	(351)
• dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(350)	(198)
• dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(187)	(153)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle : ⁽¹⁾	(41)	57
• acquisitions	(104)	(61)
• cessions	63	118
Dettes financières nettes :	442	(68)
• émissions d'emprunts	4 917	4 575
• remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(4 475)	(4 643)
Trésorerie nette :	2 304	2 047
• placements à moins de 3 mois	833	605
• disponibilités	1 786	1 776
• soldes créditeurs de banque	(315)	(334)

(1) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement :

- les achats de titres auprès des salariés par Auchan Holding et ses filiales pour -33 M€ compensées par les cessions pour +23 M€ ;
- le rachat des titres Sun Art Retail Group pour -31 M€ ;
- le rachat des titres Feinui et Fields sans prise de contrôle pour respectivement -30 M€ et -4 M€ ;
- les augmentations de capital d'Immochan France et d'Auchan Retail France souscrites par ValFrance dans le cadre de l'actionnariat salarié pour +27 M€.

NOTE 14 LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2017.

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt		
			2017	2016	
France	Holding	Auchan Holding SA	100	100	
	Retail	Direction des Achats Indirects	100	100	
		Auchan Retail International	100	100	
		Auchan Retail France	98	99	
		Auchan Hypermarché et ses filiales	98	99	
		Auchan E-commerce France	98	99	
		Auchan Carburant	98	99	
		Eurauchan	94	94	
		Auchan International Technologie	100	100	
		Organisation Internationale des Achats	100	100	
		ATAC et ses filiales	98	99	
		Chronodrive	98	99	
		Immobilier	Immochan SA	100	100
			Immochan France et ses filiales	98	99
		Banque	Oney Bank et ses filiales	97	97
	Autres activités	Alinéa	-	99	
Belgique	Auchan Coordination Services	100	100		
	Immochan Coordination Services	100	-		
Chine continentale	Retail et immobilier	A-Rt Retail Holding	71	51	
		Sun Art Retail Group ⁽¹⁾	36	36	
	Banque	Oney Accord Consulting Company	65	65	
Espagne	Retail	Auchan Retail Espagne	99	99	
		Alcampo et ses filiales	99	99	
		Valespaña	3	40	
		Zenalco	100	100	
		Sabeco et ses filiales	99	99	
	Immobilier	Immochan España et ses filiales	99	99	
		Zenor	-	99	
		Redarpa	-	99	
Banque	Oney Servicios Financieros	97	97		
Italie	Retail	Auchan Italie et ses filiales	99	99	
		Val Italia	15	49	
		SMA et ses filiales	99	99	
	Immobilier	GCI et ses filiales	99	99	
	Banque	Oney	97	97	

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2017	2016
Malte	Banque	Oney Holding Limited et ses filiales	97	97
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100
		Auchan International	100	100
		Patinvest	100	100
		Christal	100	100
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	100
		Valhungary International	89	93
	Immobilier	Immochan Magyarország et sa filiale	100	100
	Banque	Oney Magyarország	58	58
Pologne	Retail et immobilier	Auchan Polska et ses filiales	100	100
		Valpoland	18	10
		Eléa Polska	100	100
		Auchan E-commerce Polska	100	100
	Banque	Oney Polska	97	58
	Portugal	Retail et immobilier	Auchan Portugal et ses filiales	99
Multicenco			99	99
Valportugal			19	60
Banque		Oney Bank Portugal	97	97
Roumanie	Retail et immobilier	Auchan Roumanie et Immochan Immobiliare	100	100
	Banque	Oney Finances	97	97
Russie	Retail	Auchan Russie OIAH et ses filiales	99	99
		Valauchan Russie	24	25
		Valrusse	34	45
		Atak et ses filiales	99	99
	Immobilier	Immochan Russie	99	99
	Banque	Ba Finans	58	58
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taiwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail et immobilier	FCAU et Immochan Ukraine	100	100
	Banque	Oney Ukraine	97	97
Vietnam	Retail	International Simply Mart	92	92

(1) Depuis 2014 et jusqu'au 20 novembre 2017, l'accord existant entre Auchan et son partenaire Ruentex en Chine octroyait à Auchan Holding le contrôle exclusif de Sun Art Retail Group et de ses filiales. A partir du 20 novembre 2017, le nouvel accord de partenariat avec Alibaba Group Holding Limited confère toujours à Auchan Holding le contrôle exclusif de Sun Art Retail Group.

Les sociétés **mises en équivalence** au 31 décembre 2017 sont détaillées en note 7.

4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés

5

94

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée Générale des Actionnaires

Auchan Holding S.A.

40, avenue de Flandre

BP 139

59964 Croix Cedex

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Auchan Holding S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- comprendre les contrôles relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales ;
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans les états financiers consolidés en note 3.1 avec le référentiel IFRS ;
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification de l'exactitude (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales ;
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en revoyant en particulier leur ancienneté ;
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la direction ;
- vérifier sur la base d'échantillons, la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Test de dépréciation des actifs immobilisés

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2017, la valeur des Goodwill, Autres immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles et Immeubles de placement (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élève à 21,0 milliards d'euros soit 59 % du total du bilan. Ces Actifs Immobilisés sont principalement composés d'immobilisations corporelles constituées de terrains, constructions et agencements de magasins et de galeries marchandes, et d'immobilisations incorporelles comme des goodwill et des marques.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'Immobilier.

Les *goodwill* et les actifs incorporels non amortissables sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et le *goodwill* rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels les *goodwill* sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur croissance au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice, et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2017, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 4,6 milliards d'euros. Leur juste valeur, communiquée dans l'annexe en note 6.4, représente un montant de 9,3 milliards d'euros.

Dans ce contexte, la direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs, selon la méthode suivante :

- pour les actifs à l'étranger, par référence à des évaluations externes indépendantes ;
- pour les actifs localisés en France, par référence à des évaluations internes effectuées selon la méthode par capitalisation des revenus nets. L'évaluation réalisée consiste à appliquer aux loyers nets annualisés générés par chaque galerie marchande et parc d'activité commerciale un taux de capitalisation ajusté par catégorie d'actif en se référant aux expertises externes réalisées sur ce pays. Chaque catégorie dépend de l'emplacement et de la taille des immeubles concernés.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif immobilier est un exercice d'estimation qui requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux de rendement et d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces actifs dont la juste valeur est indiquée dans l'annexe des comptes du Groupe, du degré de jugement important relatif à la détermination des principales hypothèses utilisées et du caractère potentiellement significatif de la sensibilité de la juste valeur des actifs immobiliers aux hypothèses retenues.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- vérifier, dans les rapports d'évaluation, les qualifications et certifications des évaluateurs externes indépendants du Groupe ;
- obtenir les rapports d'expertise immobilière ou les éléments de valorisations internes et procéder à un examen critique, notamment par entretiens, des méthodes d'évaluations utilisées, des paramètres de marché (taux de rendement, taux d'actualisation, valeurs locatives de marché) retenus et des hypothèses propres aux actifs (notamment l'estimation du coût des travaux restant à engager et la date estimée de leur achèvement pour les actifs en développement) ;
- tester, sur la base de sondages, les informations fournies aux experts indépendants ou utilisées par le Groupe dans le cadre des valorisations internes, telles que les états locatifs et les budgets de travaux ;
- rationaliser l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou inattendues ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et notamment l'information sur la juste valeur.

Dépréciations au titre du risque de crédit

(Note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

De par son activité d'établissement de crédit spécialisé dans le crédit à la consommation, le groupe Oney Bank constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle de particuliers pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés, ces dépréciations sont calculées selon des modèles statistiques qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes de même nature, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. L'approche statistique, déclinée par pays, s'appuie sur une segmentation de l'encours par type de produit, en fonction de la situation du débiteur et du nombre de mensualités impayés.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations qui s'élevaient à 357 millions d'euros au 31 décembre 2017 constitue un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison du recours à la modélisation statistique précitée dont la pertinence des évaluations dépend de la méthodologie appliquée et de la qualité des données historiques utilisées.

Notre réponse au risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés du groupe, nos travaux ont consisté à évaluer l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables IFRS adoptées dans l'Union Européenne et à apprécier la qualité des données historiques utilisées pour déterminer le montant des dépréciations des créances sur la clientèle de particuliers. Nous avons :

- pris connaissance de la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ;
- apprécié le processus de détermination des dépréciations, de surveillance et de validation des modèles mis en place par la direction, et les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ;
- évalué l'adéquation de ces modèles avec les normes comptables IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ;
- testé par sondage la qualité des données utilisées dans les modèles de dépréciation ;
- testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ;
- analysé la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié leur correcte application dans les comptes du groupe au 31 décembre 2017.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Auchan Holding par l'Assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 57^e année, dont 15 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Hervé Chopin

5



40, avenue de Flandre - 59170 Croix
www.auchan-holding.com